



Réaction des gens du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques

Rapport définitif du Comité spécial sur les changements climatiques

Deuxième session
de la
58^e législature du Nouveau-Brunswick



Réaction des gens du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques

Rapport définitif du Comité spécial sur les changements climatiques

Deuxième session
de la
58^e législature du Nouveau-Brunswick

Composition du comité

Andrew Harvey, président
député de Carleton-Victoria

Bernard LeBlanc, vice-président
député de Memramcook-Tantramar

Monique LeBlanc
députée de Moncton-Est

Gilles LePage
député de Restigouche-Ouest

Wilfred Roussel
député de Shippagan-Lamèque-Miscou

Jody Carr
député d'Oromocto-Lincoln

Brian Keirstead
député d'Albert

David Coon
député de Fredericton-Sud

Deuxième session

58^e législature du Nouveau-Brunswick

Rapport définitif

Comité spécial sur les changements climatiques

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

Octobre 2016

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Le 24 octobre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport définitif du Comité spécial sur les changements climatiques, intitulé *Parer aux changements climatiques : à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick*. Le comité a été chargé de mobiliser les gens du Nouveau-Brunswick sur la question des changements climatiques et de faire rapport de ses recommandations à l'Assemblée législative.

Le rapport est le fruit des efforts et des délibérations du comité sur ce que devrait être la lutte renforcée du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques et sur les objectifs que nous pouvons raisonnablement espérer voir le gouvernement atteindre, grâce à nos recommandations.

Au nom du comité, j'aimerais remercier les intervenants, le personnel des ministères et les membres du public, entre autres les Premières nations, qui se sont adressés au comité et lui ont présenté des mémoires. Tout le monde a généreusement donné de son temps pour renseigner le comité sur la question importante des changements climatiques et proposer des solutions novatrices et remarquables pour le Nouveau-Brunswick.

De plus, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du comité pour leur précieuse contribution à l'exécution de notre mandat, ainsi qu'aux divers responsables du gouvernement et aux membres du personnel de l'Assemblée législative qui ont participé aux travaux et les ont appuyés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,

Andrew Harvey, député

Table des matières

Sommaire	1
Introduction	4
Mandat du comité	7
Mobilisation du public	7
Processus de mobilisation	7
Idées des gens du Nouveau-Brunswick pour faire face aux changements climatiques	7
Recommandations du comité	8
Lutte contre les changements climatiques : principes généraux	8
Rôle de direction du gouvernement	9
Rôle du gouvernement dans la gestion du changement	10
Accroissement de la sensibilisation	11
Renforcement des capacités	11
Mesure et rapports	12
Possibilités économiques	12
Adaptation : parer aux effets et aux risques des changements climatiques	12
Obtention de renseignements climatiques et soutien à la recherche	13
Construction d'infrastructures résistantes aux changements climatiques	13
Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire	13
Adaptation en matière d'aménagement forestier	14
Adaptation en matière d'agriculture	14
Adaptation en matière de pêches	15
Adaptation en matière d'écosystèmes	15
Réduction des dangers et des risques liés au climat	15
Adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé	16
Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone	16
Objectifs en matière de réduction des émissions de GES	17
Efficacité énergétique	17
Énergies renouvelables	18
Émissions du transport	19
Émissions industrielles	19
Émissions d'origine agricole	20
Séquestration de carbone	20
Planification à l'égard les changements climatiques	20
Tarification du carbone	21
Financement des initiatives en matière de changements climatiques	21
Annexe A :	
Motion constituant le comité spécial	23
Annexe B :	
Liste des participants	25
Annexe C :	
Idées des gens du Nouveau-Brunswick pour faire face aux changements climatiques	29

Sommaire

Le Comité spécial sur les changements climatiques, un comité multipartite de l'Assemblée législative, a été constitué par la Chambre le 8 avril 2016. Le comité a été chargé, sur motion de la Chambre, de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations. Le comité a eu la chance d'entendre l'opinion de personnes du Nouveau-Brunswick d'horizons divers sur la façon dont le Nouveau-Brunswick devrait saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

Le Nouveau-Brunswick subit déjà les répercussions des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, des épisodes de pluie extrême, des inondations côtières et intérieures, une érosion côtière accélérée, des vagues de chaleur, des maladies et la migration d'espèces envahissantes. La portée et l'ampleur des changements et leurs répercussions devraient augmenter dans l'avenir.

Chaque personne et chaque secteur économique du Nouveau-Brunswick sera touché par les changements climatiques. Les actions concertées et coordonnées des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales (ONG), du milieu universitaire, des ménages et des Premières nations s'avèrent essentielles pour que le Nouveau-Brunswick relève un tel défi. Aucune entité ne peut à elle seule affronter le défi que posent les changements climatiques.

Les recommandations du comité, qui sont le fruit de ses efforts de mobilisation du public et de ses délibérations subséquentes, s'articulent autour des six thèmes suivants :

- 1. Lutte contre les changements climatiques : principes généraux.** La démarche collective de la province pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets des changements climatiques doit s'inspirer de solides principes :
 - oser ;
 - tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions ;
 - être conscient de la situation et des possibilités propres au Nouveau-Brunswick ;
 - privilégier les mesures les plus efficaces et efficaces ;
 - assurer des mesures soutenues ;
 - collaborer et se partager les responsabilités.
- 2. Rôle de direction du gouvernement.** Le gouvernement doit jouer un important rôle de direction face aux défis et aux possibilités que présentent les changements climatiques. Voici des exemples d'actions à mettre en oeuvre :
 - établir un comité du Cabinet qui se consacre à la question des changements climatiques ;
 - déposer une loi sur les changements climatiques ;
 - exiger que les changements climatiques soient pris en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif ;
 - inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et dans toute lettre mandat remise à une société de la Couronne l'obligation de prendre en compte les changements climatiques ;

- élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les ministères ;
- élargir le rôle du Secrétariat des changements climatiques ;
- établir un conseil consultatif plurilatéral sur le climat ;
- élaborer une stratégie de communication pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques ;
- inclure le renforcement des capacités (sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances) comme plan de toute action ;
- investir dans la formation des travailleurs en ciblant les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable ;
- mesurer les actions que mène le Nouveau-Brunswick à l'égard des changements climatiques et en faire rapport.

3. Possibilités économiques. Les mesures de lutte du gouvernement contre les changements climatiques ouvrent des débouchés économiques. Voici des exemples de mesures possibles à cette fin :

- créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services ;
- faciliter davantage d'investissements privés dans des corporations de développement économique communautaire ;
- réduire les coûts énergétiques et réinvestir les économies ainsi réalisées dans l'économie.

4. Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes. L'adaptation aux changements climatiques nécessite la prise de décisions éclairées et avant-gardistes qui tiennent compte des conditions climatiques futures. Le gouvernement doit tout de suite prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. En voici des exemples :

- obtenir les renseignements les plus récents sur le climat ;
- renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques ;
- veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures ;
- rendre obligatoire, pour toute demande de financement visant l'infrastructure, la présentation de plans d'adaptation aux changements climatiques complétés ;
- promouvoir et utiliser les milieux naturels ;
- faire inscrire, dans la *Loi sur l'urbanisme*, des énoncés d'intérêt provincial sur la question des changements climatiques ;
- incorporer les connaissances en matière de changements climatiques dans tous les plans d'aménagement forestier ;
- encourager des pratiques agricoles qui sont favorables à la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion ;
- collaborer avec l'industrie de l'assurance en vue d'offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations ;
- actualiser et mettre en oeuvre la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, lancée en 2014 ;

5. Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'adoption d'une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES est nécessaire pour que le Nouveau-Brunswick puisse fournir sa part d'efforts en vue de respecter ses obligations relativement aux changements climatiques et de maintenir sa compétitivité économique. Le gouvernement doit agir pour réduire les émissions de GES. Voici des exemples d'actions à entreprendre :

- fixer des cibles précises de réduction des émissions de GES afin que, d'ici à 2030, ces cibles soient de 40 % inférieures au niveau de 1990, et que, d'ici à 2050, elles soient de 80 % inférieures au niveau de 2001 ;
- éliminer progressivement, d'ici à 2030, l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité ;
- établir des cibles d'efficacité énergétique pour toutes les installations appartenant au gouvernement et financées par celui-ci ;
- créer un organisme provincial permanent et indépendant dont le mandat est axé sur l'efficacité énergétique et sur la promotion des énergies renouvelables ;
- porter à 60 % d'ici à 2030 la cible en matière de ventes intraprovinciales d'électricité produite à partir de sources renouvelables ;
- établir une cible de 5 000 véhicules électriques au Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et une cible de 20 000 véhicules d'ici à 2030 ;
- électrifier le parc automobile du gouvernement ;
- insister sur l'efficacité énergétique dans le secteur industriel ;
- explorer les possibilités relatives aux marchés de crédits compensatoires de carbone ;
- élaborer un mécanisme néo-brunswickois de tarification du carbone qui est assujéti à des conditions précises.

6. Financement des initiatives en matière de changements climatiques. Le gouvernement doit veiller à ce que les initiatives d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques soient adéquatement soutenues. Voici des exemples d'actions à mettre en oeuvre :

- établir un fonds spécial destiné aux changements climatiques ;
- s'assurer que les recettes, y compris celles provenant de la tarification du carbone, sont versées au fonds et réinvesties chez les consommateurs et dans les secteurs économiques ;
- faire rapport annuellement, et de façon transparente, sur le rendement du fonds et les dépenses connexes ;
- prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.

L'imagination, la détermination et l'éventail de connaissances des personnes qui ont fait une intervention, ainsi que le travail déjà entrepris par des collectivités, des personnes, le gouvernement et des administrations, sont des raisons d'être optimistes, malgré la vaste gamme de mesures requises. Les gens du Nouveau-Brunswick désirent vivement tirer parti des progrès réalisés à ce jour. Compte tenu de la diversité des idées présentées, tout le monde a un rôle à jouer pendant que le Nouveau-Brunswick agit pour lutter contre les changements climatiques et faire cheminer la province vers une économie à faibles émissions de carbone qui alimente la création d'emplois et soutient les familles et les collectivités.

Introduction

Contexte de la lutte du Nouveau-Brunswick

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la plus éminente autorité du monde en la matière, a affirmé qu'une augmentation des températures mondiales de plus de 2 °C aura des conséquences importantes et irréversibles. Le niveau actuel d'émissions de gaz à effet de serre (GES) devrait faire grimper les températures mondiales dépassant ce seuil avant la fin du présent siècle. Le groupe d'experts a également déterminé qu'il est « extrêmement probable » que l'activité humaine est responsable du réchauffement observé depuis le milieu du 20^e siècle. Le Nouveau-Brunswick est déjà touché par les changements climatiques, dont la portée et l'ampleur, ainsi que les répercussions, devraient s'accroître dans l'avenir.

La transition mondiale amorcée par l'Accord de Paris en vertu de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et soutenue par la *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques*, signée par les premiers ministres du Canada, offre au Nouveau-Brunswick de nombreuses possibilités d'être plus efficace et concurrentiel, de créer de nouvelles occasions d'affaires et d'accroître la résilience et la diversité de son économie. Les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le domaine de la réduction des émissions de GES ont apporté de véritables avantages économiques à d'autres régions. Ces mesures peuvent également offrir la possibilité de création d'emplois à long terme dans la province et peuvent stimuler l'investissement dans l'innovation et le développement des affaires.

L'industrie, le transport et la production d'électricité sont les trois principaux contributeurs aux émissions provinciales de GES (diagramme 1).

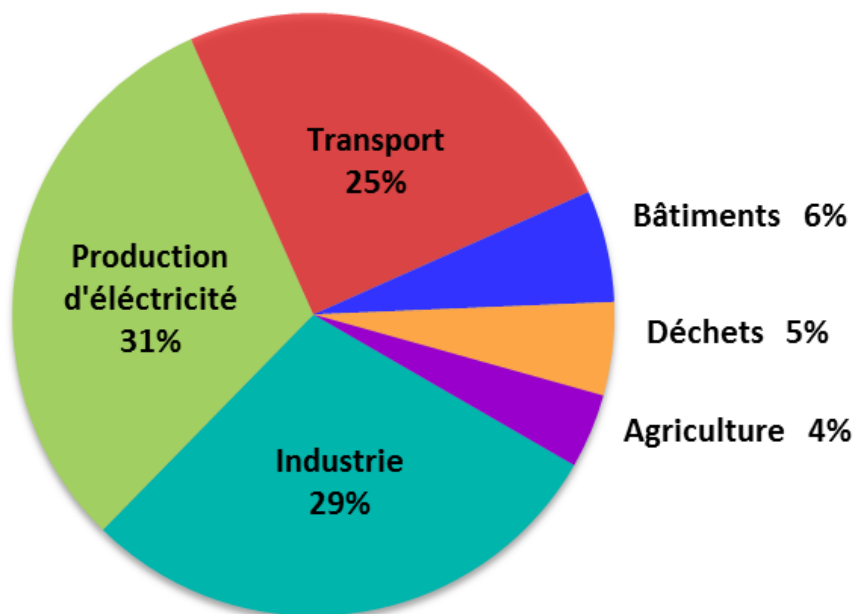


Diagramme 1. Émissions de GES au Nouveau-Brunswick, 2014

Source : Environnement et Changement climatique Canada. *Rapport d'inventaire national*. 2016.

Bien que les émissions de GES du Nouveau-Brunswick aient diminué au cours des dernières années, elles ne diminueront pas dans l'avenir, selon les prévisions, si la situation actuelle se maintient (diagramme 2). En conséquence, et en raison des cibles de réduction des émissions de GES adoptées lors de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ainsi que par le gouvernement provincial, d'importantes mesures supplémentaires de réduction des émissions de GES seront requises afin d'atteindre les cibles du Nouveau-Brunswick, à savoir :

- une réduction de 10 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2020 ;
- une réduction de 35 % à 45 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030 ;
- une réduction de 75 % à 85 % par rapport au niveau de 2001 d'ici à 2050.

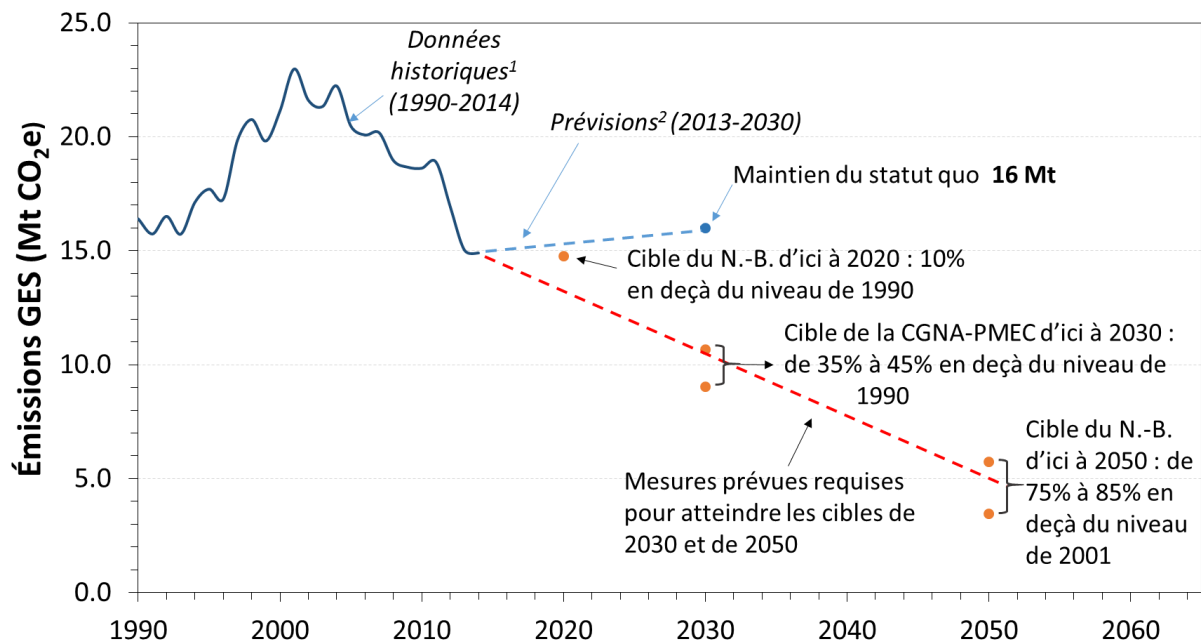


Diagramme 2. Tendances en matière d'émissions futures de GES au Nouveau-Brunswick

1. Environnement et Changement climatique Canada, 2016. *Rapport d'inventaire national 1900-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*.
2. Environnement et Changement climatique Canada, 2016. *Deuxième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques*. Remarque : Les données de projection sont pour la période de 2013 à 2030; elles seront mise à jour par Environnement et Changement climatique Canada octobre 2016 afin de référencer les données historiques de 2014.

Par ailleurs, les investissements destinés à l'efficacité énergétique et aux énergies propres sont particulièrement importants étant donné les industries énergivores du Nouveau-Brunswick et l'importance croissante de produits à plus faible intensité de carbone sur nos marchés d'exportation. Des investissements opportuns dans l'adaptation contribueront en outre à maintenir et à améliorer la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick, le mieux-être de sa population et la résilience de ses collectivités. Bon nombre de nos homologues provinciaux et territoriaux ont déjà pris des mesures importantes en matière de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Il faut une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES afin que le Nouveau-Brunswick apporte sa contribution en assumant ses obligations à l'égard des changements climatiques tout en

maintenant sa compétitivité économique. Dans le cadre de cette approche, la collaboration avec des partenaires demeurera la pierre angulaire et revêt une importance particulière pour une petite province de la taille du Nouveau-Brunswick.

D'autres renseignements sur le contexte mondial, national et provincial de la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques se trouvent dans le guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*.

Répercussions des changements climatiques au Nouveau-Brunswick

À l'échelle mondiale, le taux de réchauffement s'est accéléré au cours des 45 dernières années. Au Canada, la température moyenne a augmenté de 1,6 °C (deux fois le taux global) et de 2,2 °C dans l'Arctique (trois fois le taux global).

Au Nouveau-Brunswick, les changements climatiques sont déjà évidents sous forme de températures plus élevées, de précipitations plus intenses et d'un niveau de la mer plus élevé. En général, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à ce que l'avenir soit plus chaud, plus humide et plus orageux. Des fluctuations dans le moment où surviennent les précipitations peuvent également entraîner des périodes de sécheresse. On s'attend à ce que le niveau de la mer monte de plus de 1 m d'ici à l'an 2100. Les risques associés à divers effets négatifs sont élevés et comprennent des préoccupations en matière de santé, la présence de ravageurs et d'espèces envahissantes, des répercussions sur la quantité d'eau et sa qualité, des inondations et de l'érosion le long du littoral et dans l'intérieur, des vents intenses et le givrage des arbres et des lignes électriques.

Les infrastructures communautaires, telles que les égouts pluviaux, les usines d'épuration des eaux usées et les systèmes d'approvisionnement en eau, sont particulièrement vulnérables. Les répercussions des changements climatiques peuvent aussi contribuer à des perturbations de la circulation sur les routes, les ponts et les voies ferrées ainsi qu'aux aéroports et à l'accroissement des frais d'entretien et de réparation des infrastructures. Les perturbations liées à la productivité, aux infrastructures commerciales cruciales, à la production d'électricité et aux chaînes d'approvisionnement seraient lourdes de conséquences pour un grand nombre de secteurs économiques, de services aux consommateurs et d'entreprises. Les activités touristiques et de loisirs qui dépendent des conditions météorologiques sont particulièrement sensibles aux changements climatiques.

Les changements climatiques représentent une menace pour la santé physique et mentale et posent un défi au système de santé. Les catastrophes naturelles nuisent à la santé publique et peuvent réduire la résilience personnelle et communautaire. L'incidence sur les membres les plus vulnérables de la société est souvent démesurée.

L'économie du Nouveau-Brunswick, axée sur les ressources naturelles, est aussi vulnérable. Les changements climatiques présentent des risques ainsi que des défis en matière de production sur le plan des activités et de la viabilité des secteurs forestier, agricole, halieutique et aquacole ; ils offrent toutefois des possibilités additionnelles, comme une saison de croissance plus longue et de nouvelles espèces à cultiver.

Les écosystèmes du Nouveau-Brunswick sont touchés. La vitesse des changements climatiques est particulièrement préoccupante, car ceux-ci se produiront probablement plus rapidement que l'adaptation possible de nombreuses espèces.

Les changements climatiques auront des conséquences sur le milieu naturel dont dépendent les collectivités des Premières nations. Des changements toucheront la faune et la flore, les remèdes autochtones traditionnels et les cours d'eau, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la culture et le mode de vie d'un grand nombre de nos Premières nations.

Mandat du comité

Le 8 avril 2016, l'Assemblée législative a constitué le Comité spécial sur les changements climatiques. Le comité multipartite avait pour mandat de mobiliser les gens du Nouveau-Brunswick sur la question des changements climatiques et de faire rapport de ses recommandations à l'Assemblée législative. Le texte de la motion visant la création du Comité spécial sur les changements climatiques constitue l'annexe A.

Mobilisation du public

Processus de mobilisation

Les gens du Nouveau-Brunswick ont été encouragés à aider le comité dans son travail en exprimant leurs idées et leurs opinions sur la question des changements climatiques. Le 25 mai 2016, en guise de soutien à la mobilisation du public, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a déposé un guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*.

Afin de donner au plus grand nombre de personnes la possibilité de faire part de leurs opinions, le comité a invité la population à participer à des audiences publiques ou à déposer un mémoire auprès du comité. Des audiences publiques se sont tenues entre le 26 août et le 13 septembre 2016 et ont eu lieu dans toutes les régions de la province, entre autres, à Perth-Andover, à Edmundston, à Atholville, à Shippagan, à Moncton, à Sackville, à Saint John et à Fredericton, au sein des communautés des Premières nations, soit dans la Première nation d'Elsipogtog et dans la Première nation de Tobique, ainsi qu'avec l'organisme Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI). Au cours des mois de juillet et d'août, le comité a aussi reçu des comptes rendus d'information de la part d'experts en la matière et de ministères.

En tout, plus de 150 intervenants ont pris le temps de se présenter devant le comité, et de nombreuses autres personnes ont assisté aux audiences publiques. Le comité a en outre reçu plus de 40 mémoires de personnes intéressées du Nouveau-Brunswick (annexe B).

Idées des gens du Nouveau-Brunswick pour faire face aux changements climatiques

Les membres du comité sont reconnaissants des exposés entendus et des mémoires reçus, qui étaient empreints de sincérité et bien documentés. Les gens du Nouveau-Brunswick ont un attachement profond à leur province et sont déterminés à assurer sa prospérité continue. De nombreux participants ont fourni au comité des références riches de renseignements. Tous les renseignements reçus ont été soigneusement examinés et pris en compte pendant la préparation du présent rapport.

La grande majorité des intervenants ont corroboré l'opinion scientifique prédominante selon laquelle les

changements climatiques sont réels et anthropiques, bien que quelques intervenants aient mis en doute la validité des changements climatiques et l'affirmation voulant que les activités humaines en soient la cause. Selon ce que le comité a entendu, il y a consensus sur l'urgence de faire face aux changements climatiques et sur le fait que les idées sont nombreuses quant à la meilleure façon de procéder.

Les actions requises pour lutter contre les changements climatiques concernent tous les secteurs de la société et de l'économie du Nouveau-Brunswick, notamment l'agriculture, la foresterie, les pêches, l'aquaculture, la production d'électricité, la consommation d'énergie, les transports, l'aménagement du territoire, l'éducation et les soins de santé. Qu'il s'agisse des régions, des secteurs, des ministères, des organismes ou des collectivités, nul ne peut relever seul le défi que posent les changements climatiques ; des mesures concertées et coordonnées s'imposent. Les idées, les compétences et les énergies requises pour lutter adéquatement contre les changements climatiques se retrouvent un peu partout dans la province et sont regroupées dans divers réseaux, qu'ils soient officiels ou non. Cette réalité présente un défi sur le plan organisationnel, mais elle présente aussi un avantage : personne n'a à assumer le fardeau seul.

Le compte rendu détaillé des thèmes exploités, ainsi que des messages et suggestions clés que le comité a reçus dans le cadre des activités de mobilisation du public, constitue l'annexe C.

Recommandations du comité

La présente partie du rapport énonce les recommandations du comité, regroupées en six thèmes, qui se sont dégagés de ses efforts pour mobiliser le public et de ses délibérations subséquentes. Voici les thèmes exploités :

1. Lutte contre les changements climatiques : principes généraux
2. Rôle de direction du gouvernement
3. Possibilités économiques
4. Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes
5. Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone
6. Financement des initiatives en matière de changements climatiques

Lutte contre les changements climatiques : principes généraux

Étant donné les messages reçus pendant les activités de consultation du public, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

1. S'inspirer des principes suivants pour orienter les actions du Nouveau-Brunswick à l'égard du climat et la démarche collective de la province pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux effets des changements climatiques, à savoir :
 - a. **Oser.** La lutte contre les changements climatiques nécessitera un certain nombre de mesures simultanées, dont certaines seront d'une ampleur et d'une portée sans précédent.
 - b. **Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.** Les changements climatiques devraient entrer en ligne de compte dans la prise de décisions de tous les paliers gouvernementaux, des collectivités, des ménages et des entreprises, et ces décisions doivent reposer sur les meilleures données scientifiques et socioéconomiques, validées et enrichies par des connaissances locales et traditionnelles.

- c. **Être conscient de la situation et des possibilités propres au Nouveau-Brunswick.** Il faut tenir compte des conditions économiques, sociales et géographiques propres au Nouveau-Brunswick lors de la conception et de la mise en oeuvre de mesures visant à maximiser les avantages liés à la santé, à la société, à l'écologie et à l'économie.
- d. **Privilégier les mesures les plus efficaces et efficaces.** Chercher à tirer le maximum des efforts déployés et mettre en oeuvre les initiatives qui seront les plus efficaces et efficaces et qui influenceront le plus sur les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Il faut consacrer des ressources tant à l'adaptation (préparation aux effets des changements climatiques) qu'à l'atténuation (réduction des émissions de GES).
- e. **Assurer des mesures soutenues.** Un plan d'action sur les changements climatiques n'est pas le but ultime. La lutte contre les changements climatiques exige des mesures soutenues et la disponibilité continue de ressources humaines et financières. La lutte contre les changements climatiques est un engagement à long terme.
- f. **Collaborer et se partager les responsabilités.** Il faut que la collaboration, la mobilisation, le partage des coûts et l'échange de renseignements soient continus pour permettre l'élaboration de mesures et leur mise en oeuvre ; il s'agit d'une responsabilité commune. Les gouvernements, le secteur privé, les ménages, les ONG, le milieu universitaire et les Premières nations ont tous un rôle important à jouer.

Rôle de direction du gouvernement

La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité partagée par tous les gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit jouer un important rôle de direction face aux défis et aux possibilités que présentent les changements climatiques.

Il a été dit au comité que les objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets des changements climatiques seront plus réalisables lorsque tous les gens du Nouveau-Brunswick seront conscients de la gravité des enjeux et sauront ce qu'ils peuvent faire pour contrer ces changements. Le renforcement des capacités correspond à l'intensification des forces, habiletés, connaissances, compétences et aptitudes des gens du Nouveau-Brunswick pour lutter contre les changements climatiques. Les capacités, notamment sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances, ont été perçues comme étant essentielles pour pouvoir saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

La mesure, l'établissement de rapports et la vérification sont des éléments importants d'une lutte efficace contre les changements climatiques et ils sont essentiels à l'évaluation des progrès. La transparence des renseignements fournis permettra aussi au gouvernement et à tous les gens du Nouveau-Brunswick de vérifier l'efficacité des initiatives de réduction des émissions de GES, de mesurer les progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'apporter tout changement nécessaire pour atteindre les cibles et les objectifs provinciaux.

En guise d'appui au thème traitant du rôle de direction du gouvernement, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Rôle du gouvernement dans la gestion du changement

Afin d'assurer une reddition de comptes adéquate quant à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

2. Établir un comité du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques au Nouveau-Brunswick.
3. Déposer une loi-cadre sur les changements climatiques qui :
 - a) établit des cibles précises de réduction des émissions de GES ;
 - b) exige que les répercussions climatiques (l'adaptation et l'atténuation) soient examinées dans toute prise de décisions et pour tout projet financé et approuvé par le gouvernement ;
 - c) prévoit l'établissement des mécanismes de mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.
4. Exiger que la question des changements climatiques, soit les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, soit prise en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif.
5. Inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et dans toute lettre mandat remise à une société de la Couronne l'exigence selon laquelle il faut :
 - a) prendre en compte les changements climatiques dans toute prise de décisions ;
 - b) établir des cibles précises en matière de réduction des émissions de GES pour le ministère ou la société ;
 - c) assumer la responsabilité de réduire les émissions de GES et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs économiques propres au ministère ou à la société.
6. Donner l'exemple au chapitre des changements climatiques par la voie d'actions et de décisions en mettant au point les outils les plus efficaces et efficients (politiques, lois, mesures incitatives, mesures dissuasives, financement) pour lutter contre les changements climatiques.
7. Établir, aux fins de l'approvisionnement du secteur public et des sociétés de la Couronne, des exigences visant une faible empreinte de carbone pour contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des émissions (c'est-à-dire acheter des produits dont le procédé de fabrication entraîne le moins d'émissions de GES possible).
8. Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les ministères.
9. Voir à ce que le Secrétariat des changements climatiques dispose du pouvoir, de l'autorité et des ressources pour faire ce qui suit :
 - a) coordonner et mesurer les réductions des émissions de GES et les réalisations en matière d'adaptation et en faire rapport en collaboration avec d'autres ministères et sociétés de la Couronne, et rendre compte directement au comité du Cabinet des progrès liés à la mise en oeuvre ;
 - b) établir un conseil consultatif plurilatéral sur le climat dans le cadre d'un modèle de mobilisation nouveau et solide qui inclura l'apport d'idées sur les priorités au titre d'un fonds pour le climat ;

- c) gérer la participation continue avec les partenaires provinciaux, y compris les municipalités, les Premières nations, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG et les autorités fédérales, provinciales, territoriales et internationales, sur les questions liées aux changements climatiques ;
- d) coordonner la collecte et la diffusion de renseignements liés aux changements climatiques ;
- e) faciliter l'innovation et les recherches et montrer ce qui est possible grâce à des pratiques exemplaires en matière de changements climatiques ;
- f) piloter la création, à l'intention du public, de programmes de sensibilisation et de programmes éducatifs sur les changements climatiques.

Accroissement de la sensibilisation

Afin d'accroître la sensibilisation aux changements climatiques et de soutenir les actions à cet égard, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 10. Élaborer une stratégie de communication audacieuse et globale pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, y compris le lien entre l'activité humaine et les changements climatiques, et cerner les possibilités pour la population du Nouveau-Brunswick d'apporter des solutions. Faire participer des partenaires pour favoriser le rayonnement d'efforts et de messages semblables à l'extérieur du gouvernement.
- 11. Créer un guichet unique contenant diverses informations sur le climat. Les renseignements doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à interpréter. Une stratégie de communication est requise pour tenir les partenaires au courant des renseignements et de leur utilité.
- 12. Traiter des changements climatiques dans les programmes d'études pour tous les niveaux scolaires, y compris de l'apprentissage expérientiel et de la participation des élèves aux initiatives de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité locale.

Renforcement des capacités

Afin de continuer à renforcer les capacités nécessaires pour faire face aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 13. Inclure le renforcement des capacités (sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances) comme élément fondamental de toute action.
- 14. Soutenir la recherche au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick et investir de façon stratégique dans les travaux de recherche qui y sont menés.
- 15. Investir dans la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle main-d'oeuvre axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie renouvelable.
- 16. Resserrer les liens entre les chercheurs, les ONG, les collectivités et les Premières nations afin de créer des partenariats et d'accroître les capacités locales.

Mesure et rapports

Afin de soutenir un cadre rigoureux permettant de mesurer les actions que mène le Nouveau-Brunswick à l'égard des changements climatiques et d'en faire rapport, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

17. Établir et faire connaître les conditions de référence qui serviront à mesurer les initiatives. Les actions doivent être mesurables et comprendre des délais clairs et des responsabilités bien définies. Il faut mettre l'accent sur des indicateurs quantifiables.
18. Élaborer des indicateurs de rendement pour montrer les améliorations obtenues quant à l'adaptation au fil du temps.
19. Faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur les progrès dans la lutte contre les changements climatiques.

Possibilités économiques

Des gens ont dit au comité que les mesures de lutte contre les changements climatiques offrent la possibilité de créer des emplois dans la province et peuvent stimuler l'investissement en innovation et en développement des affaires.

Afin d'appuyer et de favoriser les débouchés économiques et les possibilités de création d'emplois liés aux changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

20. Créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services liés aux changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs tels que le logement, l'agriculture, la foresterie, la fabrication, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et les transports.
21. Faciliter davantage d'investissements privés dans des corporations de développement économique communautaire qui soutiennent les initiatives en matière de changements climatiques.
22. Saisir les occasions financières importantes qu'offre la réduction des coûts énergétiques et ne pas perdre de vue la possibilité de réinvestir les économies ainsi réalisées dans l'économie néo-brunswickoise.

Adaptation : parer aux effets et aux risques des changements climatiques

Il a été dit au comité que les changements climatiques sont déjà évidents au Nouveau-Brunswick, sous forme de températures plus élevées, de précipitations plus intenses et d'un niveau de la mer plus élevé. Même si des réductions importantes sont apportées aux GES, les répercussions des changements climatiques continueront de se faire sentir par les gens du Nouveau-Brunswick durant des décennies.

La résilience climatique est la capacité à survivre et à prospérer malgré les changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques est l'un des principaux moyens d'assurer la résilience climatique, et elle nécessite la prise de décisions éclairées et orientées vers l'avenir qui tiennent compte des conditions climatiques futures.

L'obtention de renseignements récents sur le climat pour prendre des décisions éclairées et mettre en oeuvre des mesures d'adaptation efficaces permettra de sauver des vies, de réduire les dommages au minimum et de diminuer les coûts à long terme pour les personnes, les entreprises, les organismes et les administrations. La prise immédiate de mesures d'adaptation aux changements climatiques contribuera à assurer le fonctionnement des collectivités, des infrastructures, du système de soins de santé et des secteurs des ressources naturelles, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi que des écosystèmes naturels dans l'avenir.

En guise d'appui au thème traitant de l'adaptation, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Obtention de renseignements climatiques et soutien à la recherche

Pour que le Nouveau-Brunswick puisse obtenir les meilleurs renseignements climatiques et données de recherche disponibles, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 23.** Obtenir les prévisions les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province et s'assurer que la capacité de modélisation nécessaire existe afin d'appuyer la prise de décisions, y compris la planification.
- 24.** Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques en définissant les priorités de recherche et en favorisant une collaboration accrue et l'échange de renseignements entre les partenaires (p. ex. : établissements universitaires, autres régions, gouvernement fédéral, ONG).

Construction d'infrastructures résistantes aux changements climatiques

Pour assurer l'adaptation des infrastructures du Nouveau-Brunswick aux conditions climatiques futures, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 25.** Promouvoir et utiliser les milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, marais salés, plaines inondables) comme outil important pour atténuer les répercussions des changements climatiques.
- 26.** Veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception, construction ainsi qu'exploitation et entretien continu).

Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

Afin de favoriser la résilience des collectivités du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 27.** Assurer un soutien aux ONG et aux partenaires communautaires locaux afin qu'ils puissent continuer à guider les collectivités dans la planification de l'adaptation.
- 28.** Rendre obligatoires la préparation et la mise en oeuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les administrations locales et municipales qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure et élaborer des lignes directrices pour cerner les vulnérabilités et créer des plans d'adaptation.

29. Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et habiliter les commissions de services régionaux à coordonner cet exercice.
30. Modifier la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités* pour répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités en matière d'adaptation.
31. Mettre en oeuvre des énoncés d'intérêt provincial en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* pour établir des normes et des exigences provinciales visant la lutte contre les changements climatiques à l'échelle communautaire. Permettre aux collectivités de dépasser ces normes si elles le souhaitent.

Adaptation en matière d'aménagement forestier

Pour que les pratiques d'aménagement forestier soient adaptées aux conditions climatiques futures, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

32. Incorporer les connaissances en matière de changements climatiques dans les plans d'exploitation des terres de la Couronne et dans tous les plans d'aménagement forestier pour favoriser la diversité relativement à l'âge des arbres, la diversité dans la composition des peuplements forestiers et la diversité génétique afin d'accroître la résilience.
33. Modifier les investissements sylvicoles afin de favoriser des techniques qui accroissent la résilience des forêts.
34. Planifier les activités forestières à l'échelle des bassins hydrographiques dans le but de gérer les débits de pointe liés aux précipitations extrêmes.

Adaptation en matière d'agriculture

Afin de contribuer à bâtir un secteur agricole résilient et d'assurer l'adaptation des pratiques aux conditions climatiques futures, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

35. Appuyer la recherche concernant les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et examiner les possibilités de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés commerciaux découlant des conditions de croissance changeantes.
36. Porter une plus grande attention aux changements climatiques dans les futures ententes fédérales-provinciales-territoriales de financement (p. ex. : *Cultivons l'avenir*).
37. Encourager des pratiques agricoles qui sont favorables à la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion.
38. Établir un programme d'aide à la restauration des bandes riveraines dans les régions agricoles, étant donné l'importance de ces bandes entre les zones d'activité agricole et les cours d'eau pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

Adaptation en matière de pêches

Pour favoriser une pêche adaptée aux changements climatiques et prête à donner suite aux nouvelles possibilités, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

39. Exhorter le ministère fédéral des Pêches et des Océans à prendre les mesures suivantes :

- a) assurer la présence d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête ;
- b) modifier les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes ;
- c) agir plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se présentent dans les eaux du Nouveau-Brunswick.

Adaptation en matière d'écosystèmes

Afin d'accroître la stabilité et la résilience des systèmes naturels et humains, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 40.** Reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. : terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés) pour ce qui est d'atténuer les répercussions des changements climatiques et tenir compte, dans l'aménagement du territoire, des écoservices (p. ex. : régulation de la température, maintien de la qualité de l'air, réduction de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, etc.).
- 41.** Prendre comme cibles des mesures d'adaptation les espèces, habitats et paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et se concentrer là-dessus ; assurer la connectivité entre les milieux naturels afin de permettre la migration des espèces.

Réduction des dangers et des risques liés au climat

Pour continuer à assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et faire la transition vers une planification de la gestion des urgences proactive plutôt que réactive, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 42.** Veiller à ce que les programmes provinciaux d'aide financière en cas de catastrophe et les produits d'assurance tiennent compte des changements climatiques.
- 43.** Collaborer avec l'industrie de l'assurance en vue d'offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations et faire connaître les produits offerts.
- 44.** Tenir compte des conditions climatiques futures lorsque des décisions sont prises de remplacer ou de réparer toute infrastructure par suite d'une catastrophe naturelle (mieux reconstruire ou relocaliser).
- 45.** Actualiser et mettre en oeuvre la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, lancée en 2014, en tenant davantage compte de la question des changements climatiques pour notamment :
 - a) veiller à ce que les nouvelles infrastructures ne soient pas situées dans des zones à risque ;
 - b) donner aux propriétaires d'habitation plus de moyens d'action en les renseignant sur les façons de réduire les risques pesant sur les infrastructures déjà situées dans de telles zones et attirer davantage leur attention sur le grand nombre de publications et d'outils déjà disponibles.

Adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé

Afin d'assurer le maintien de la santé et du mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick dans le contexte des changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

46. Appuyer les recherches en cours sur les dangers pour la santé liés au climat, notamment sur la qualité de l'eau potable et sur sa quantité, sur les risques accrus d'incidents liés à la chaleur, sur les conséquences psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et sur la propagation potentielle de maladies à vecteur.

Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Le Canada est responsable d'environ 1,6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et se classe au neuvième rang des plus grands émetteurs parmi tous les pays. Le Nouveau-Brunswick est responsable d'environ 3 % des émissions du Canada et de 0,03 % des émissions mondiales. Il est le troisième émetteur par personne au pays, après l'Alberta et la Saskatchewan.

Le comité a été informé que, même si la quantité d'émissions du Nouveau-Brunswick est peu élevée à l'échelle planétaire, la plupart des intervenants ont convenu, de façon générale, que la province devrait contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux du Canada en matière de réduction des émissions et respecter ses engagements régionaux. La majorité a appuyé la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'objectif étant de réduire la consommation de combustibles fossiles.

Il faut une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES si le Nouveau-Brunswick veut fournir sa part d'efforts en vue de respecter ses obligations relativement aux changements climatiques et de maintenir sa compétitivité économique. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la réduction des émissions provenant des transports et des procédés industriels, la séquestration de carbone, l'aménagement du territoire et la tarification du carbone sont tous des outils susceptibles d'aider à réduire les émissions de GES du Nouveau-Brunswick.

Voici les deux méthodes fondamentales de tarification du carbone :

- Une taxe sur le carbone établit un montant facturé par unité d'émission de GES. Elle est habituellement calculée selon la teneur en carbone du combustible fossile consommé pour obtenir de l'énergie. Le prix du carbone est connu à l'avance pour que les industries et les consommateurs puissent établir un budget comprenant le coût de leurs émissions et planifier leur utilisation d'énergie en conséquence. Toutefois, il n'est pas possible de connaître à l'avance l'ampleur des réductions des émissions de GES ainsi obtenues.
- Au titre d'un système d'échange des droits d'émission (le système de plafonnement et d'échange ou le marché du carbone), le gouvernement impose un plafond (une limite) à la quantité de GES que peut émettre un secteur particulier (p. ex. : pétrole et gaz, pâtes et papiers, production d'électricité, etc.). Les quotas d'émission (également appelés « permis » ou « crédits ») sont vendus ou donnés à chaque compagnie par le gouvernement. Les quotas d'émission peuvent être échangés (achetés et vendus). Le niveau qu'atteindront les réductions des émissions de GES est certain, mais le coût que devront payer les compagnies pour émettre des GES n'est pas connu à l'avance.

Des intervenants ont dit au comité qu'une taxe sur le carbone est généralement moins complexe et plus facile à appliquer qu'un système de plafonnement et d'échange et que la tarification du carbone peut être conçue de façon à atteindre divers objectifs. En concevant sur mesure certains mécanismes d'un tel système ou en réunissant des mécanismes tirés des deux systèmes, il est possible de maximiser divers objectifs ; cependant, il y aura toujours des compromis à faire.

En guise d'appui au thème traitant de l'atténuation, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Objectifs en matière de réduction des émissions de GES

Le comité est conscient de la cible fixée pour 2020 en matière de réduction des émissions de GES, soit les ramener à un niveau de 10 % inférieur à celui de 1990. Pour réduire davantage les émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 47.** Fixer pour 2030 et 2050 des cibles d'émission de GES précises qui se situent entre les cibles régionales déjà fixées, qui sont les suivantes :
 - a)** de 40 % inférieures au niveau de 1990 d'ici à 2030 ;
 - b)** de 80 % inférieures au niveau de 2001 d'ici à 2050.
- 48.** Éliminer progressivement, d'ici à 2030, l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité et les remplacer par des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique. Il faut prendre en considération les effets sociaux et économiques.

Efficacité énergétique

Afin de mettre en oeuvre de solides mesures en matière d'efficacité énergétique en appui aux cibles de réduction des émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 49.** Fixer des cibles d'efficacité énergétique ambitieuses et mesurables à court, à moyen et à long terme pour tous les secteurs.
- 50.** Établir des cibles d'efficacité énergétique pour toutes les installations appartenant au gouvernement et financées par celui-ci.
- 51.** Adopter le *Code national de l'énergie pour les bâtiments — Canada* et le *Code national du bâtiment* l'année où ils sont publiés à l'échelle nationale et investir dans la formation des inspecteurs afin d'en assurer l'application adéquate. Mettre en oeuvre les mesures législatives nécessaires à cette fin.
- 52.** Exiger l'étiquetage énergétique pour la construction de tous les nouveaux bâtiments, tant résidentiels que commerciaux.
- 53.** Exhorter le gouvernement fédéral à :
 - a)** accroître l'efficacité énergétique en révisant les normes du bâtiment pour les habitations des Premières nations ;
 - b)** voir à ce que l'efficacité énergétique fasse partie des ententes sur le logement social.

- 54.** Explorer la possibilité d'établir des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick comme moyen de financement pour que les propriétaires privés apportent des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.
- 55.** Établir un organisme provincial permanent et indépendant dont le mandat est axé sur l'efficacité énergétique et sur la promotion des énergies renouvelables dans tous les secteurs (industriel, commercial, résidentiel et des transports), et ce, pour tous les types de carburant. Le mandat de l'organisme doit comprendre ce qui suit :
- a)** des cibles de rendement précises pour la prestation de programmes, qui feront l'objet de vérifications du rendement ;
 - b)** un financement soutenu, y compris des incitatifs financiers et des mécanismes de financement, pour appuyer des programmes améliorés, novateurs et de longue durée ;
 - c)** l'accroissement des capacités et l'élargissement des programmes pour appuyer les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick ;
 - d)** la promotion et le recrutement dynamiques de participants en vue d'accroître le recours aux programmes ;
 - e)** l'offre d'une formation pour les entrepreneurs de bâtiments par le truchement de partenariats avec l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes.

Énergies renouvelables

Afin d'accroître la production d'énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick, à l'appui des cibles de réduction des émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 56.** Porter à 60 % d'ici à 2030 la cible en matière de ventes intraprovinciales d'électricité provenant de sources renouvelables.
- 57.** Montrer la voie à suivre en utilisant de l'énergie renouvelable pour chauffer et alimenter en électricité des bâtiments gouvernementaux.
- 58.** Cerner et supprimer les obstacles à la mise en oeuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie et de la facturation nette.
- 59.** Appuyer l'adoption de plus de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et le chauffage des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick à l'aide de mesures incitatives, de politiques et de mesures législatives.
- 60.** Élargir le programme d'énergie renouvelable communautaire à petite échelle.
- 61.** Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour traiter la question des obstacles à l'utilisation des investissements au titre du régime enregistré d'épargne-retraite afin de soutenir les projets d'énergie renouvelable des corporations de développement économique communautaire.
- 62.** Donner à Énergie NB le mandat de faire ce qui suit :
- a)** réduire l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité en augmentant la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables ;

- b) accélérer la mise en oeuvre de l'initiative du réseau intelligent pour accroître la pénétration des énergies renouvelables sur le marché ;
- c) élargir le recours à la facturation nette et faire du développement de la production décentralisée d'énergie une grande priorité.

Émissions du transport

Pour réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 63. Établir une cible de 5 000 véhicules électriques sur la route au Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et une cible de 20 000 véhicules d'ici à 2030. Pour atteindre les cibles,
 - a) mettre en oeuvre les incitatifs, les règlements et les politiques qui s'imposent ;
 - b) aménager l'infrastructure nécessaire (stations de recharge) pour appuyer les cibles visant les véhicules électriques, y compris des stations de recharge rapides.
- 64. Montrer l'exemple en électrifiant le parc automobile du gouvernement.
- 65. Élaborer un programme précis pour l'électrification des taxis et des véhicules de livraison locale.
- 66. Travailler avec l'industrie du fret et du camionnage à accroître le rendement du carburant du secteur du camionnage commercial et à mener des projets pilotes sur l'utilisation de carburants de remplacement tels que le propane, le gaz naturel et le biodiesel.
- 67. Adopter une planification du transport collectif à l'échelle régionale dans le but de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.
- 68. Travailler avec les collectivités à améliorer l'achalandage du transport collectif et d'autres modes de transport tels que le covoiturage, le cyclisme et la marche.

Émissions industrielles

Pour réduire les émissions industrielles de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 69. Élaborer et appliquer des règlements rigoureux sur la réduction des émissions de GES en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.
- 70. Exiger l'élaboration de plans de gestion de l'énergie à titre de condition pour l'agrément d'exploitation en vertu du *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air* du Nouveau-Brunswick.
- 71. Offrir des incitatifs et des programmes pour appuyer la mise en oeuvre initiale de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel. Les programmes devraient cibler le rendement, les systèmes d'information sur la gestion de l'énergie ainsi que la formation et le renforcement des capacités.

Émissions d'origine agricole

Pour réduire les émissions de GES d'origine agricole, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

72. Lier les incitatifs financiers en matière d'agriculture à l'élaboration de plans administratifs agricoles qui comprennent la gestion du méthane et de l'engrais.

Séquestration de carbone

Pour augmenter la séquestration de carbone au Nouveau-Brunswick comme moyen de réduire les émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

73. Explorer la possibilité de participer dans les marchés (volontaires et réglementés) de crédits compensatoires de carbone, pour la petite et grande industrie, comme moyen de capter les émissions de GES, de produire des recettes et créer des possibilités économiques pour les gens du Nouveau-Brunswick.
74. Verser dans un fonds pour les changements climatiques les recettes provenant de la séquestration de carbone sur les terres de la Couronne.
75. Encourager et appuyer les pratiques forestières et agricoles qui sont connues pour accroître la séquestration de carbone et faire de la recherche sur les pratiques sylvicoles et agricoles les plus efficaces pour accroître une telle séquestration.
76. Intégrer, dans les cahiers de charges et les exigences de construction, l'utilisation de matériaux qui ont séquestré du carbone ou ont été produits moyennant de faibles émissions de carbone.

Planification visant les changements climatiques

Pour promouvoir les principes de croissance intelligente et la planification intégrant la réduction des émissions de GES, le comité recommande au gouvernement de faire ce qui suit:

77. Adopter des exigences d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire et régionale qui mobilisent des moyens d'intégrer l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la séquestration de carbone et la réduction des émissions dans un tel aménagement.
78. Offrir des incitatifs pour promouvoir la croissance intelligente (milieu naturel, édifices écoénergétiques et aménagement à faible incidence) et la conception de collectivités durables.
79. Tenir compte de la réduction des émissions de GES dans les évaluations du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure.
80. Modifier la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités* pour répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'atténuation.

Tarification du carbone

Il y avait un appui général mais pas unanime à l'égard d'une forme ou d'une autre de tarification du carbone pour stimuler la réduction des émissions et générer des recettes en vue de financer d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques. Une plus ample mobilisation et analyse s'imposent avant d'établir un mécanisme de tarification du carbone.

Le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 81.** Élaborer un mécanisme de tarification du carbone fait au Nouveau-Brunswick plutôt qu'imposé aux gens du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral, assujetti aux conditions suivantes :
- a)** verser, non pas dans les recettes générales, mais plutôt dans un fonds spécial consacré pour les changements climatiques, toutes les recettes provenant de la tarification du carbone ;
 - b)** effectuer une analyse détaillée des répercussions sociales, financières, économiques et environnementales des divers mécanismes de tarification du carbone ainsi que des diverses options d'investissement des recettes. L'analyse devrait être rendue publique et considérer
 - i)** les répercussions possibles sur les consommateurs et les entreprises (y compris la capacité de payer) ainsi que sur l'industrie (y compris les industries néo-brunswickoises énergivores et tributaires des échanges commerciaux) ;
 - ii)** les frais d'administration de tout mécanisme de tarification du carbone ;
 - iii)** l'incidence sur la réduction des émissions de GES.
 - c)** protéger les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu ;
 - d)** inclure tous les secteurs économiques ;
 - e)** considérer l'approche adoptée par les provinces et États voisins ;
 - f)** élaborer le mécanisme avec la participation de toutes les parties intéressées ;
 - g)** s'assurer que le mécanisme de tarification du carbone figure dans les mesures législatives et fait l'objet de consultation publique par l'intermédiaire d'un comité de l'Assemblée législative.

Financement des initiatives en matière de changements climatiques

Selon ce que le comité a entendu, un financement consacré aux initiatives en matière de changements climatiques est essentiel pour assurer des mesures durables, ambitieuses et concertées.

Pour s'assurer que les initiatives d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques sont adéquatement soutenues, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 82.** Établir et administrer un fonds pour les changements climatiques qui respectera les modalités suivantes :
- a)** s'assurer que les recettes provenant de la tarification du carbone sont réinvesties chez les consommateurs et dans les secteurs économiques, la plus grande partie des recettes étant consacrée à la réduction des émissions de GES (conservation de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables), et le solde étant consacré à l'adaptation aux changements climatiques ;
 - b)** être totalement transparent quant aux payeurs et à la façon dont les recettes sont dépensées ;
 - c)** s'assurer que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ;

- d)** faire participer le conseil consultatif plurilatéral sur le climat pour fournir un apport en matière de priorités de financement ;
 - e)** envisager toutes les possibilités et tous les fonds provinciaux et fédéraux existants pour les adapter au fonds pour les changements climatiques, mieux utiliser les recettes provenant de ces fonds et en tirer parti afin de respecter les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques.
- 83.** Présenter au Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative un rapport annuel sur le rendement du fonds pour les changements climatiques et les dépenses connexes.
- 84.** Prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.
- 85.** Réinvestir les économies gouvernementales en matière de gestion de l'énergie dans les mesures ministérielles visant les changements climatiques.

Annexe A :

Motion constituant le comité spécial

MOTION 19

WHEREAS Climate change is the single most significant challenge of our generation;

WHEREAS government's vision is to position New Brunswick as a leader in job creation and economic development;

WHEREAS the government recognizes the economic importance of New Brunswick's energy and resource sectors, and their sustainable development as New Brunswick transitions to a low carbon economy;

WHEREAS the government recognizes that investing in clean technology solutions, especially in areas such as renewable energy, energy efficiency and cleaner energy production and use, holds great promise for sustainable economic development and long-term job creation;

WHEREAS the government recognizes that New Brunswick is already experiencing impacts of climate change, including sea level rise, extreme rainfall events, coastal and inland flooding, more coastal erosion, heat waves, some migration of invasive species, and diseases;

WHEREAS the government wishes to foster dialogue on how to seize opportunities that come along with fighting climate change and address its impacts in a way that respects New Brunswick's distinct economic challenges and opportunities;

BE IT THEREFORE RESOLVED THAT the House appoint a

MOTION 19

attendu que les changements climatiques représentent le défi le plus important avec lequel notre génération est aux prises ;

attendu que la vision du gouvernement est de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file de la création d'emplois et du développement économique ;

attendu que le gouvernement reconnaît l'importance économique des secteurs de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick et du développement durable de ces secteurs pendant la transition du Nouveau-Brunswick vers une économie de faibles émissions de carbone ;

attendu que le gouvernement reconnaît que l'investissement dans des solutions axées sur les technologies propres, surtout dans des domaines comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation de l'énergie propre, offre d'excellentes perspectives de développement économique durable et de création d'emplois à long terme ;

attendu que le gouvernement est conscient que le Nouveau-Brunswick subit déjà les répercussions des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, des épisodes de pluie extrême, des inondations côtières et intérieures, davantage d'érosion côtière, des vagues de chaleur, la migration d'espèces envahissantes et les maladies ;

attendu que le gouvernement veut favoriser le dialogue au sujet des façons de saisir les occasions qui se présentent dans la lutte contre les changements climatiques et d'aborder les répercussions de ces changements d'une manière qui respecte les défis et les possibilités économiques propres au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue

Select Committee on Climate Change that will be charged with the responsibility of conducting public consultations, informed by a climate change discussion guide to be laid before the House and deemed referred to the committee, and reporting to the House with recommendations;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT, in addition to the powers traditionally conferred upon the said committee by the Standing Rules, the committee shall have the following additional powers:

- to meet during sittings of the House and during the recess after prorogation until the following session;
- to adjourn from place to place as may be convenient;
- to retain such personnel and expertise as may be required to assist the committee;
- to hold such public consultations as it deems necessary;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT, during a period when the Legislative Assembly is adjourned or prorogued, the committee may release a report by depositing a copy with the Clerk of the Legislative Assembly, and, upon the resumption of the sittings of the House, the Chair shall present the report to the Legislative Assembly;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the said committee be composed of Mr. Harvey, Mr. Bernard LeBlanc, Ms. LeBlanc, Mr. Ames, Mr. Roussel, Mr. Jody Carr, Mr. Keirstead, and Mr. Coon.*

* Note: The membership of the committee was amended by motion of the House on June 29, 2016 by replacing “Mr. Ames” with “Mr. LePage”.

un Comité spécial sur les changements climatiques ayant pour mission de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion sur les changements climatiques qui sera déposé à la Chambre et réputé avoir été renvoyé au comité, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les specialists-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé de M. Harvey, de M. Bernard LeBlanc, de M^{me} LeBlanc, de M. Ames, de M. Roussel, de M. Jody Carr, de M. Keirstead et de M. Coon.*

* Note : La composition du comité a été modifiée sur une motion de la Chambre le 29 juin 2016 par la substitution, à « M. Ames », de « M. LePage ».

Annexe B :

Liste des participants

Adaptation to Climate Change Team, Simon Fraser University

Allen, Tyler

Alliance agricole du Nouveau-Brunswick

American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers, section du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard

Andrews, J. Robin

Arp, Paul A.

Arsenault, Paul

ARTisticc, Université de Moncton

Association Canadienne des Carburants

Association canadienne du gaz

Association canadienne du propane

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Association des producteurs de tourbe du N.-B.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick

Astephen, Lynaya

Atlantic Canada Fish Farmers Association
Atlantic Laboratory for Avian Research, Université du Nouveau-Brunswick

Atlantic Provinces Trucking Association

Atlantica Centre for Energy

Augustine, Freda

Augustine, Noel

Barlow, Georgianna

Barlow, Ken

Bastarache, Brian

Bathurst Sustainable Development

Bear Nicholas, Andrea

Bear, Rocky

Bear, Victor

Beckley, Tom

Blaney, Phillip

Bleau, Lise

Bourque, Charles

Brooks, Cecelia

Brown, David

Bureau d'Assurance du Canada

Byrne, Mary Anne

Canaan-Washademoak Watershed Association

Canadian Home Builders' Association New Brunswick

Canadian Taxpayers Federation

Canards Illimités Canada

Cleland, James

Coleman, Mary Ann

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

Comité consultatif du Nouveau-Brunswick sur le transport en milieux ruraux et urbains, Société de l'inclusion économique et sociale

Comité consultatif sur l'adaptation aux changements climatiques dans la Péninsule acadienne

Comité VerTige, école Mathieu-Martin	Forêts communautaires International
Commission de services régionaux du Sud-Est	Francis, Cora
Commission de services régionaux Restigouche	Francis, Ernestine
Connell, Rhonda	Francis, Kenneth
Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick	Francis, Robert
Conseil de Gestion du Bassin Versant de la Rivière Restigouche	Francis, Serena
Conseil des Canadiens	Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale 37
Conservation Council of New Brunswick	Friends of Rockwood Park
Coombs, David	Fundy North Fishermen's Association
Defazio, Ronald Nicholas	Fundy Solar Energy
Devor, Teresa	Gilbey, Stuart
Diamond, Dorothy	Gorman, Jamie
Dietz, Sabine	Grand Moncton Post Carbone
Duivenvoorden, Carl	Green Light
Dupuis, Serge	Grégoire, Michel
Eastern Charlotte Waterways	Groupe Aster
EfficiencyOne	Groupe consultatif sur le véhicule électrique composé de nombreuses parties prenantes
Ekoko, Patricia	Groupe de développement durable du Pays de Cocagne
Elgin Eco Association	Guillemot, Julie
Emera New Brunswick	Haché, Emma
Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick	Hédou, Michel
EOS Éco-Énergie Inc.	Ingénieurs Canada
F.W. Technologies	Institut de prévention des sinistres catastrophiques
Fédération des propriétaires des lots boisés du Nouveau-Brunswick	Institut de recherche sur les zones côtières
Finite Carbon	Irving Oil Limited
Five Tier Farms	J.D. Irving, Limited
Fonds mondial pour la nature Canada	Jolicoeur, Serge
Foord, David	Kennebecasis Watershed Restoration Committee
Forêt NB	Kersey, David

Knockwood, Rebecca	Ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick
Labillois, Gordon	
Leach, Andrew	Moss, Heidi
LeBlanc, John	Murphy-Flatt, Sharon
Leblanc, Michel	Nature NB
LeBlanc, Roger	Naveco Power Inc.
LeBrun, Érik	Navius Research Inc.
Levesque, Francine	New Brunswick Anti Shale Gas Alliance
Levi, Tara	New Brunswick Climate Change Research Collaborative
MacPhail, Donald	New Brunswick Road Builders and Heavy Construction Association
Manufacturiers et Exportateurs du Canada, divisions du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard	New Clear Free Solutions
Marten, Peter	Organic Crop Improvement Association, direction de l'Atlantique
Martin, Tina	Ouranos, consortium sur la climatologie
McAllister, Ann	Paul, Doreen
McCabe, Darren	Paul, Sydney
McLaughlin, Sylva	Pearce, Joan
McLean, Tom	Perley, Hart
McQueen, Ian	Perley, Kisuhs
McShane, Anne	Perley, Ross
Millier, Nathan	Philippe, Johanne
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick	Pohl, Ann
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick	Polchies, Patrick
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick	Projet de restauration des dunes de Le Goulet
Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick	Proulx, Marie-Nicole
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick	Quest NB
	R.J. Daigle Enviro
	Ratliffe, A.T.
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec	Red Head Anthony's Cove Preservation Association
	Reed, Lee

Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick	Stop Spraying NB
Robichaud, Serge	Stote, Dan
Ross, Jenna	Sustainability Program, Université du Nouveau-Brunswick
Saint John Citizens Coalition for Clean Air	Sustainable Energy Group
Salonius, Peter	Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes
Sanipas, John Joe	Thibodeau, Liane
Sappier, Deana	Thomas, Leland
Sappier, Gary	Thompson, David
Sappier, Gary, Sr.	Thoughtful Dwellings
Savidge, Rodney	Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick
Savoie, Marc	Vihvelin, Thomas
Seeley, Colin	Village de Perth-Andover
Services de performance énergétique Inc.	Ville d'Edmundston
Sheppard, Margo	Ville de Fredericton
Siemens Canada Limitée	Ville de Moncton
Simon, Jesse	Ville de Sackville
Société canadienne pour la conservation de la nature	Ville de Saint Andrews
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	Walters, Bradley B.
Société pour la nature et les parcs du Canada, section du New Brunswick	Waugh, Joe
Solution Biomasse	Wrightman Alpines Nursery
Soucy, Paul-Émile	Wysote, Glenda
St. Amand, Francine	Youth for Action on Climate Change
St. Jacques, Ken	Zirpolo, John
Steele, Ann Mary	Zolondek, Daniel
Stephen, Rick	

Annexe C :

Idées des gens du Nouveau-Brunswick pour faire face aux changements climatiques

Table des matières

Introduction	30
Thème 1. Rôle de direction du gouvernement	30
Organisation gouvernementale	30
Rôles et responsabilités	31
Politiques et lois provinciales.....	33
Renforcement de la sensibilisation	34
Renforcement des capacités.....	35
Mesurer les progrès et en faire rapport	36
Thème 2. Possibilités économiques	37
Thème 3. Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes.....	38
Obtention de renseignements climatiques et soutien à la recherche.....	38
Construction d’infrastructures résistantes aux changements climatiques.....	39
Appui à la planification de l’adaptation à l’échelle communautaire	40
Adaptation en matière d’aménagement forestier.....	42
Adaptation en matière d’agriculture	42
Adaptation en matière de pêches et de l’aquaculture	43
Adaptation en matière d’écosystèmes	44
Réduction des dangers et des risques liés au climat.....	45
Adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé.....	46
Thème 4. Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone	46
Efficacité énergétique	46
Énergies renouvelables	48
Émissions provenant du secteur des transports.....	51
Émissions industrielles	53
Séquestration du carbone.....	54
Atténuation à l’échelle communautaire et planification de la croissance intelligente	56
Tarification du carbone	57
Thème 5. Financement des initiatives en matière de changements climatiques.....	59

Introduction

Le comité a eu la chance d'entendre l'opinion de personnes du Nouveau-Brunswick d'horizons divers sur la façon dont le Nouveau-Brunswick devrait saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

Tout le monde s'entend pour reconnaître l'urgence de faire face aux changements climatiques et pour dire qu'il y a beaucoup d'idées quant à la meilleure façon de procéder. L'imagination, la détermination et l'éventail de connaissances des personnes qui ont fait une présentation, ainsi que le travail déjà entrepris par des collectivités, des personnes, le gouvernement et des administrations, sont des raisons d'être optimistes malgré la vaste gamme de mesures requises. Les gens du Nouveau-Brunswick désirent vivement tirer parti des progrès réalisés à ce jour. Compte tenu de la diversité des idées présentées, tout le monde a un rôle à jouer pendant que le Nouveau-Brunswick procède à relever les défis qui nous attendent.

Étant donné le volume de l'information reçue par le comité, il n'a pas été possible de reproduire chacune des suggestions soumises au comité. Vous trouverez ci-après un résumé des thèmes, messages et suggestions clés qui se sont dégagés à l'issue du processus de mobilisation du public mené par le comité.

Thème 1. Rôle de direction du gouvernement

Organisation gouvernementale

Voici les messages clés transmis au comité :

- Au sein de l'appareil gouvernemental provincial, les responsabilités et les mandats des ministères pourraient être revus afin qu'ils se prêtent davantage à l'avancement des progrès en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Le Secrétariat des changements climatiques doit avoir une plus grande visibilité et des pouvoirs accrus.
- Il faut une coordination interministérielle à l'égard des changements climatiques. Une telle coordination a lieu actuellement, mais elle sera plus efficace si on lui porte une plus grande attention et qu'elle figure parmi les priorités.
- Les ministères n'ont actuellement pas de cibles précises de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour leurs propres activités ou les activités pour lesquelles ils appliquent la réglementation.
- Les responsabilités liées aux secteurs comme celui des transports appartiennent à différents ministères. Puisque ces responsabilités sont partagées, il est difficile de mettre en oeuvre des mesures d'atténuation concertées et ciblées et d'en assurer le suivi.
- Le chevauchement des sphères de compétence fédérale et provinciale gêne certaines mesures liées aux changements climatiques (p. ex. : protection du poisson et de son habitat).

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Augmenter la visibilité et la responsabilité du Secrétariat des changements climatiques au sein de l'appareil gouvernemental, soit en créant un nouveau ministère chargé de piloter le dossier des changements climatiques, soit en transférant le secrétariat au Bureau du Conseil exécutif.

- Créer un comité du Cabinet présidé par le premier ministre afin d’obtenir les résultats escomptés d’un plan d’action sur les changements climatiques. La lutte contre les changements climatiques devrait être prioritaire lors de l’élaboration de politiques.
- Confier à chaque ministre la responsabilité de s’attaquer aux changements climatiques au titre de leur lettre de mandat. Mettre l’accent sur l’adaptation liée aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES dans toute prise de décision ministérielle et préciser les attentes en matière de réduction des émissions relativement aux activités de chaque ministère.
- Confier aux ministères correspondants des responsabilités en matière de réduction des émissions de GES, y compris des cibles de réduction au sein de secteurs précis (p. ex. : les transports).
- Établir un genre de conseil consultatif sur le climat, composé de nombreuses parties prenantes, dans le cadre d’un modèle de mobilisation nouveau et solide.
- Créer une direction de l’énergie renouvelable ou de l’énergie verte au sein du ministère du Développement de l’énergie et des ressources.
- Réformer la Commission de l’énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick afin d’éliminer les obstacles à la réduction de la demande d’électricité.
- Dissocier les revenus d’Énergie NB de la capacité de production ou du volume des ventes. Établir une tarification qui s’appuie sur le rendement et qui tient compte des paramètres de rendement en matière d’efficacité énergétique et de conservation.
- Se diriger vers la municipalisation en renforçant les structures politiques et organisationnelles au sein des administrations locales. La mesure incitera les collectivités à l’action.

Rôles et responsabilités

Voici les suggestions clés transmises au comité :

Le gouvernement provincial devrait faire ce qui suit :

- Assurer, au-delà du cycle électoral, une direction solide en matière de changements climatiques par l’intermédiaire de ses actions et de ses décisions.
- Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.
- Élaborer les politiques et les instruments de réglementation nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.
- Faire une déclaration claire et sans équivoque sur ses orientations en matière de politiques (éviter les messages contradictoires).
- Fournir des conseils et établir des pratiques exemplaires destinées aux autres parties chargées de faire face aux changements climatiques.
- Agir comme chef de file pour influencer les comportements grâce à l’éducation et à la sensibilisation.
- Fournir des renseignements et des incitatifs pour aider les gens à déterminer eux-mêmes la meilleure façon de procéder.
- Permettre aux autres de réussir : assurer des services de soutien en matière de finances et de ressources humaines aux intervenants et parties prenantes qui sont indispensables à la mise en oeuvre des mesures de lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques.
- Offrir un financement continu en vue de garantir des mesures soutenues, ambitieuses et concertées.

- Assumer un rôle central pour favoriser les innovations et appuyer la recherche, lesquelles sont le fruit de mesures gouvernementales d'intervention et de soutien axées sur la mission.
- Assurer l'investissement et le soutien pour mettre des idées à l'essai et montrer ce qui est possible.
- Faire de l'adaptation aux changements climatiques un impératif de planification pour la province.
- Mesurer les progrès réalisés pour respecter les engagements liés aux changements climatiques et en faire rapport.

Les commissions de services régionaux devraient faire ce qui suit :

- Assurer une bonne direction en matière de changements climatiques par l'intermédiaire de mesures et de décisions stratégiques.
- Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.
- Adopter et diriger des mesures de collaboration à l'échelle régionale et en faire rapport.
- Tenir parole quant à la planification régionale.
- Être habilitées à s'occuper de la planification de l'adaptation dans les secteurs non constitués en municipalité.
- Communiquer le message du gouvernement en matière de changements climatiques.

Les collectivités et les municipalités devraient faire ce qui suit :

- Assurer une bonne direction en matière de changements climatiques par l'intermédiaire de mesures et de décisions stratégiques.
- Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.
- Assurer la planification de la gestion des urgences.
- Mener les efforts de planification de l'adaptation communautaire.
- Être l'agent principal quant à la prise de mesures de lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale.
- Mettre en oeuvre toutes les mesures possibles liées à l'aménagement du territoire et aux agréments de construction afin de réduire les risques.

Les groupes de protection des bassins hydrographiques et d'autres organisations non gouvernementales devraient faire ce qui suit :

- Être au centre des actions en matière de climat et de sensibilisation qui sont entreprises à l'échelle locale.
- Adopter, diriger et mettre en oeuvre des mesures de collaboration à l'échelle locale et en faire rapport en s'appuyant sur leurs compétences et sur leurs connaissances dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, des énergies renouvelables, de la résilience des écosystèmes, etc.
- Faciliter la collecte et la diffusion de l'information, y compris les données environnementales, les pratiques exemplaires, les réussites et les échecs, etc.
- Être un partenaire de confiance pour les collectivités et agir comme point de contact afin que les gens qui y vivent puissent discuter de diverses questions.

Le secteur privé devrait faire ce qui suit :

- Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.
- Évaluer l'aspect du fonctionnement ainsi que les bâtiments afin de déceler des vulnérabilités au climat.
- Faire des progrès continus à l'égard de la réduction des émissions au sein des installations des entreprises du secteur et à l'égard de leur efficacité énergétique.

- Concevoir des produits et services adaptés aux changements climatiques.

Les particuliers et les ménages devraient faire ce qui suit :

- Être conscients que les choix cumulatifs des particuliers et des ménages comptent vraiment.
- Assumer leurs choix, comme les moyens de transport qu'ils utilisent et l'endroit où ils construisent leur maison ainsi que la façon dont ils la construisent.
- Se préparer et préparer leurs biens aux menaces liées au climat.

Les associations professionnelles devraient faire ce qui suit :

- Appuyer les initiatives de sensibilisation en travaillant avec les gouvernements et servir de lien avec des spécialistes à l'échelle nationale et locale.
- Fournir aux membres de la formation sur les changements climatiques et sur la façon dont ils peuvent tenir compte des changements climatiques dans leur pratique professionnelle.

Les universités et les collèges devraient faire ce qui suit :

- Inclure les changements climatiques comme matière dans les programmes d'études. Nouer des partenariats avec les collectivités afin de collaborer à des projets communautaires de lutte contre les changements climatiques.
- Mener des recherches sur les questions nouvelles liées aux changements climatiques.
- Recueillir des renseignements afin de surveiller les changements dans les conditions environnementales.

Les Premières nations devraient faire ce qui suit :

- Participer à titre de partenaires aux efforts visant à faire face aux changements climatiques.
- Transmettre leurs observations concernant les changements climatiques, surtout leurs connaissances écologiques traditionnelles.

Politiques et lois provinciales

Voici les messages clés transmis au comité :

- Il est nécessaire d'apporter des améliorations à des instruments juridiques et à des instruments de politique pour accroître l'efficacité et la rapidité des mesures de lutte contre les changements climatiques.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Créer une loi générale sur les changements climatiques qui fixe les cibles de réduction des émissions de GES et qui instaure les mécanismes de la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques.
- Avoir recours aux mesures législatives pour assurer l'évaluation des répercussions climatiques (l'adaptation et l'atténuation) de tous les projets financés et approuvés par le gouvernement.
- Effectuer un examen stratégique du financement public (p. ex. : subventions gouvernementales, crédits d'impôt, etc.) et mettre fin au financement public des activités qui vont à l'encontre des cibles de réduction des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques.
- Proclamer la *Loi sur le code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* afin d'accélérer l'adoption, par la province, de versions successives du *Code national du bâtiment*.

- Apporter diverses améliorations à la *Loi sur l'urbanisme* et à la *Loi sur les municipalités*, notamment :
 - doter les collectivités d'outils supplémentaires pour faire progresser les politiques énergétiques intelligentes (p. ex. : permettre la perception d'une taxe d'amélioration locale pour soutenir les nouvelles technologies) ;
 - habiliter les collectivités à offrir aux propriétaires et aux promoteurs des incitatifs (p. ex. : pour rénover des bâtiments afin d'en réduire la vulnérabilité aux changements climatiques ou pour installer des systèmes fonctionnant à l'énergie renouvelable) ;
 - habiliter les collectivités à examiner d'autres sources de recettes en plus de l'impôt foncier (p. ex. : droits d'aménagement).
- Mettre en oeuvre des politiques provinciales en matière d'urbanisme et d'énergie qui tiennent compte du climat. Les énoncés d'intérêt provincial en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* devraient servir à établir des normes et des exigences provinciales visant la lutte contre les changements climatiques à l'échelle communautaire. Permettre aux collectivités de dépasser les normes si elles le souhaitent.
- Imposer des exigences visant une faible empreinte de carbone pour tous les marchés publics (c'est-à-dire acheter des produits dont le procédé de fabrication entraîne le moins d'émissions de GES possible).
- Faire en sorte que la réglementation soit assortie de ressources suffisantes pour en assurer le respect.

Renforcement de la sensibilisation

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les renseignements sont disponibles mais en général dispersés, d'accès difficile et pas échangés.
- Les ministères n'échangent pas leurs renseignements, même au sein de l'appareil gouvernemental.
- La majorité des gens du Nouveau-Brunswick croient que la Terre se réchauffe, mais moins de la moitié croient que cela est surtout attribuable à l'activité humaine.
- Dans l'ensemble, les gens du Nouveau-Brunswick ne sont pas au courant de la menace importante que posent les changements climatiques.
- Il vaut mieux prévenir les gens des risques que de garder le silence par crainte de les troubler.
- Une éducation accrue s'impose pour obtenir le soutien du public à l'égard des mesures visant les changements climatiques.
- Il est impératif d'éduquer le public sur les changements climatiques et les choix énergétiques.
- Éduquer est plus que « prêcher ». Il faudrait aussi illustrer les concepts par des exemples.
- L'acceptation de la nécessité d'apporter des changements importants au statu quo pourrait constituer le défi le plus difficile.
- L'appareil gouvernemental a un rôle dans la collecte et la diffusion de renseignements sur les changements climatiques.
- Il a été constaté que, dans certains cas, les délibérations et les discussions engagées avec des pairs sont plus favorables à la modification des comportements que l'éducation à elle seule.
- Il importe de concentrer l'attention sur les enfants et les jeunes, car ils seront les plus touchés par les changements climatiques et pourraient être les plus disposés à agir.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Créer un observatoire sur les changements climatiques (sur le modèle des observatoires de santé publique).
- Encourager les gens à surveiller les changements dans leur milieu de vie et créer un « carrefour science grand public ».
- Créer sur la Toile un portail d'information central pour donner accès à divers genres de renseignements climatiques. Fournir l'expertise pour aider à interpréter les renseignements.
- Recueillir et diffuser les renseignements au moyen de ressources gouvernementales et de réseaux locaux et communautaires tels que le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick.
- Utiliser les connaissances locales et traditionnelles pour mesurer les changements climatiques et lutter contre ceux-ci.
- Investir dans l'éducation et la formation, à caractère officiel ou non, car elles font ressortir pour les gens du Nouveau-Brunswick les causes des changements climatiques et les possibilités pour la population de participer aux solutions ; fournir des exemples de ce que les gens peuvent faire.
- Faire le lien entre l'activité humaine et les changements climatiques afin d'obtenir un soutien pour les mesures visant les changements climatiques ; cerner des mesures que les gens peuvent prendre.
- Exhorter le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à élaborer pour tous les niveaux scolaires un programme d'études sur les changements climatiques qui comprend la participation des élèves aux initiatives sur les changements climatiques dans leur collectivité locale.
- Améliorer la publicité entourant les programmes existants tels que les subventions à l'amélioration de l'efficacité énergétique et le programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle d'Énergie NB.
- Inclure les changements climatiques comme matière dans les programmes d'études postsecondaires.
- Éduquer la population sur les préparatifs en vue des conditions météorologiques extrêmes.
- Faire mieux connaître les avantages, tant climatiques que non climatiques, des programmes et mesures proposés. Même si certaines personnes contestent les causes des changements climatiques, bien des gens peuvent reconnaître la valeur de l'efficacité énergétique, de la création d'emplois, de l'amélioration de la compétitivité économique, de l'accroissement de la sécurité énergétique et de l'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Renforcement des capacités

Voici les messages clés transmis au comité :

- Un manque de capacités a été cerné comme défi dans la lutte contre les changements climatiques; même si le financement est un élément clé du renforcement des capacités, les ressources humaines, les connaissances et la sensibilisation pour être en mesure de lutter contre les changements climatiques sont aussi des éléments clés.
- Un manque de capacités est particulièrement préoccupant à l'échelle locale, où de nombreuses décisions sont prises et mises en oeuvre.
- La capacité d'agir a déjà été mise en place dans de nombreuses collectivités partout dans la province grâce à des programmes et ressources tels que le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) et le programme Collaboration pour l'adaptation régionale dans l'Atlantique, financé par le gouvernement fédéral.

- Des investissements dans l'innovation, des études pilotes et la mise en oeuvre de nouvelles technologies peuvent renforcer les capacités dans l'économie. De telles mesures permettront que les ressources affectées aux initiatives sur les changements climatiques à la fois ici et ailleurs profitent au Nouveau-Brunswick.
- De nombreuses collectivités des Premières nations ont de la difficulté à participer à la conversation sur les changements climatiques, en raison d'un manque de capacités.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Inclure le renforcement des capacités (ressources financières et humaines ainsi que connaissances) comme élément fondamental de toutes les mesures.
- Investir dans la recherche aux cycles supérieurs dans les universités néo-brunswickoises pour former des personnes hautement qualifiées.
- Investir dans la formation et le recyclage des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle population active axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie renouvelable.
- Établir des liens entre les scientifiques et les collectivités locales ; créer des partenariats université-collectivité.
- Aider les collectivités des Premières nations à avoir accès à du financement, tel que le FFE, pouvant servir au renforcement des capacités et à l'approfondissement des connaissances à l'échelle locale.

Mesurer les progrès et en faire rapport

Voici les messages clés transmis au comité :

- Pour être efficace, un plan d'action sur les changements climatiques doit cerner des mesures précises assorties de cibles mesurables.
- Des délais doivent être fixés, et des organismes précis (p. ex. : ministères et ministres) doivent être tenus responsables et comptables de l'atteinte des cibles.
- Le Secrétariat des changements climatiques publie actuellement un rapport périodique annuel où sont détaillées les mesures prises pour respecter les engagements du plan d'action sur les changements climatiques.
- Pour que les mesures de lutte contre les changements climatiques demeurent ambitieuses et soutenues, il faut faire publiquement rapport des progrès et diffuser les renseignements en question à grande échelle.
- Il faut établir des indicateurs de rendement appropriés et recueillir des renseignements suffisants pour mesurer les changements survenus dans ces indicateurs.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Établir et faire connaître les conditions de référence qui serviront à mesurer les changements. Les engagements au titre du plan d'action devraient être mesurables et comprendre des délais et responsabilités clairs. Il faut mettre l'accent sur des indicateurs quantifiables.
- Continuer à faire rapport sur les progrès réalisés pour respecter les engagements liés aux changements climatiques. Il importe de faire preuve de transparence quant aux réussites et échecs.
- Mener de la recherche sur l'élaboration d'indicateurs de rendement pour montrer les améliorations obtenues au fil du temps quant à la résilience (l'adaptation).
- Tenir compte, dans toute mesure et tout rapport visant la réduction des émissions, du cycle de vie complet du secteur ou de l'activité qui est mesuré.

Thème 2. Possibilités économiques

Voici les messages clés transmis au comité :

- La lutte contre les changements climatiques offre un potentiel économique important pour le Nouveau-Brunswick. De nombreuses possibilités se présentent partout au Nouveau-Brunswick dans les secteurs de l'énergie renouvelable (p. ex. : énergie solaire, biomasse, énergie éolienne, énergie marémotrice, hydroélectricité) et de l'efficacité énergétique.
- Si le Nouveau-Brunswick s'attend à saisir pleinement les avantages économiques de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, toute ressource ainsi acquise devrait demeurer au Nouveau-Brunswick afin de stimuler davantage la transition économique et les changements technologiques.
- Les investissements dans l'innovation, les études pilotes et la mise en oeuvre de nouvelles technologies présentent des possibilités économiques pour le Nouveau-Brunswick.
- Les ressources consacrées à la conservation, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique sont des investissements pouvant procurer des gains à court et à long terme sur le plan des réductions des émissions de GES et sur celui de la création d'emplois.
- La réduction des émissions de GES apporte des avantages environnementaux et économiques.
- L'évolution du climat peut présenter des possibilités de développement économique dans les secteurs des forêts, des pêches, de l'agriculture et de l'aquaculture.
- Le secteur des affaires est disposé à investir dans l'innovation pour créer la prospérité économique et faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Il est possible de soutenir la croissance économique et d'accélérer la réduction des émissions en augmentant le taux d'investissement de capitaux.
- Une vision à long terme s'impose pour dégager des perspectives de carrière possibles pour les enfants d'aujourd'hui dans une future économie à faibles émissions de carbone.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Utiliser les capacités et renforcer le développement économique à l'échelle locale en fournissant un appui aux organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation de travaux liés au climat.
- Lancer une étude indépendante et objective pour déterminer la viabilité de nouveaux emplois dans le secteur de l'énergie.
- Prendre des mesures dans des domaines tels que la technologie de réseau intelligent et l'adaptation au climat pour exploiter les possibilités d'affaires qu'offre l'expertise dont le Nouveau-Brunswick dispose actuellement.
- Procéder à de gros investissements et à une transition rapide en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable pour maximiser les avantages économiques.
- Privilégier des mesures de lutte contre les changements nécessitant une main-d'oeuvre importante, telles que la sylviculture et les améliorations écoénergétiques de bâtiments existants.
- Créer un effet multiplicateur économique pour des investissements à grande échelle dans les énergies renouvelables grâce au renforcement de la capacité de production appartenant à la population et au réinvestissement des recettes ainsi obtenues de la vente d'électricité.
- Aider à garder les capitaux du Nouveau-Brunswick dans la province en augmentant les possibilités de participation locale dans la production d'énergie renouvelable et la séquestration de carbone (crédits de carbone), ainsi qu'en facilitant davantage d'investissements privés dans des corporations de développement économique communautaire.

- Appuyer le recyclage et la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, ce qui comprend les entrepreneurs généraux, les ingénieurs électriciens, les techniciens en énergies renouvelables et les ingénieurs en logiciels (réseau intelligent et autres innovations électriques).
- Faire de la recherche sur de nouvelles essences possibles qui pourraient être utilisées comme produits forestiers économiques.

Thème 3. Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes

Obtention de renseignements climatiques et soutien à la recherche

Voici les messages clés transmis au comité :

- Des renseignements climatiques exacts et actualisés qui font autorité et sont applicables à la région sont essentiels pour appuyer la prise de décisions et la planification en matière d'adaptation dans tous les secteurs de l'économie, y compris ceux de la santé, des infrastructures, des transports, de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, de la fabrication, du tourisme, des assurances, de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et de la gestion des catastrophes.
- Le Nouveau-Brunswick a la chance de compter un certain nombre d'établissements universitaires où se déroulent des recherches sur les répercussions des changements climatiques. Il est possible de collaborer davantage avec des partenaires dans la province et ailleurs.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Fournir les meilleures prévisions disponibles des changements climatiques pour toutes les régions de la province et les mettre à jour régulièrement à mesure que de nouveaux renseignements sont connus.
- Traduire les données climatiques en renseignements et en produits (p. ex. : outils, renseignements pertinents à l'échelle régionale) auxquels les décideurs auront facilement accès.
- Créer des réseaux plus solides de surveillance du climat et de l'environnement.
- Garantir au Nouveau-Brunswick une capacité suffisante de modélisation climatique pour appuyer la prise de décisions ; collaborer au besoin avec des spécialistes de l'extérieur de la province.
- S'assurer que les renseignements climatiques sont assez détaillés pour orienter l'élaboration de normes de construction applicables aux bâtiments, aux ponts, aux ponceaux, et ainsi de suite.
- Communiquer les renseignements climatiques à l'ensemble des parties prenantes, à l'échelle provinciale, régionale et locale.
- Mener des recherches sur les répercussions des changements climatiques pour les gens du Nouveau-Brunswick (p. ex. : ravageurs et maladies, effets sur la santé, conséquences sociales, cyanobactéries, stress thermique, phénomènes extrêmes, modélisation prédictive de l'érosion côtière, etc.).
- Faire la cartographie des collectivités afin de repérer et de tracer leurs points vulnérables, puis la leur fournir. Il s'agit, entre autres, de cartes topographiques précises à grande échelle et de cartes des zones inondables situées près des côtes et des eaux intérieures du Nouveau-Brunswick qui sont approuvées par la province, y compris la cartographie des taux d'érosion côtière. Des cartes des risques et dangers, regroupées dans un atlas sur Internet, devraient être disponibles pour présenter les risques et les vulnérabilités.

Construction d'infrastructures résistantes aux changements climatiques

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les infrastructures matérielles permettent d'appuyer la prestation de soins de santé publique et de services publics et d'assurer la prospérité commerciale et économique.
- Lors du renouvellement des infrastructures, il est possible de tenir compte des changements climatiques dans la conception des projets. Si des bâtiments, des routes et d'autres ouvrages sont endommagés par des inondations ou d'autres catastrophes, une telle situation offre la possibilité de mieux reconstruire de sorte que les nouvelles constructions sont moins vulnérables que les précédentes.
- Lors de la conception de nouvelles infrastructures, les mesures d'adaptation en ingénierie reposent sur des données fiables. Un client informé (p. ex. : une administration municipale au courant des risques liés aux changements climatiques) exigera des ingénieurs un meilleur produit.
- Les mesures d'adaptation aux changements climatiques représentent un coût minime dans la construction d'une nouvelle maison. En général, il est plus difficile et plus coûteux de rénover des bâtiments existants.
- Les plans de gestion des actifs peuvent être utilisés pour établir la liste des priorités quant aux travaux à réaliser et pour assurer l'exécution des travaux de réparation et d'amélioration des infrastructures avant qu'un incident survienne.
- Quand le gouvernement connaît les dangers, il peut être tenu responsable s'il ne divulgue pas les risques pour le public.
- D'habitude, le Nouveau-Brunswick est en queue de peloton quand vient le temps d'adopter les mises à jour du *Code du bâtiment*.
- L'aménagement du territoire peut grandement réduire les risques.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Tenir compte des changements climatiques durant le processus de planification pour veiller à ce que les nouvelles infrastructures ne soient pas construites dans des zones à risque. Faire inscrire des énoncés d'intérêt provincial dans la *Loi sur l'urbanisme* pour orienter les décisions à l'échelle locale.
- Promouvoir et stimuler l'utilisation des milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, plaines inondables qui servent à atténuer les répercussions des changements climatiques) pour encourager leur préservation et montrer leur utilité.
- Incorporer les changements climatiques à titre de composante importante du plan de gestion des actifs.
- Tenir compte des répercussions des changements climatiques et de la plus grande fréquence de conditions météorologiques extrêmes dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception de construction ainsi qu'exploitation et entretien continus).
- Assumer un rôle de chef de file provincial pour actualiser les normes de conception technique en fonction des dernières projections climatiques.
- Tenir compte des questions et des exigences liées au climat futur dans les demandes de propositions et les marchés publics du gouvernement.
- Former les professionnels afin qu'ils connaissent les outils de prévision à leur disposition et qu'ils sachent tenir compte du climat futur dans l'exercice de leur profession.

- Adopter le *Code national du bâtiment* l'année où il est publié ou mettre en oeuvre les modifications du *Code du bâtiment* du Nouveau-Brunswick pour tenir compte des besoins des gens du Nouveau-Brunswick et des possibilités qui s'offrent à eux.

Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

Voici les messages clés transmis au comité :

- L'adaptation à l'échelle communautaire comprend généralement un examen systématique de la nature et de l'envergure attendues des changements climatiques qui toucheront la collectivité et des vulnérabilités qui en découleront (p. ex. : l'inondation d'une rue principale bloque l'accès à l'hôpital). Il est ensuite possible de répertorier les situations et de les classer en ordre de priorité selon leur niveau de risque. Des solutions peuvent être présentées par la suite.
- Divers acteurs au Nouveau-Brunswick participent déjà à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire. Ces pionniers ont acquis une certaine expertise dans le domaine et devraient faire part de leur expérience à d'autres personnes.
- Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel au Nouveau-Brunswick pour ce qui est d'orienter les collectivités dans la planification de l'adaptation. Ces organisations ne demandent qu'à participer au processus, et certaines veulent accroître leur rôle.
- Un obstacle important aux progrès des collectivités en matière de planification de l'adaptation réside dans les capacités. Des ressources humaines et financières sont nécessaires.
- Bon nombre de collectivités et d'organismes ont tiré avantage du Fonds en fiducie pour l'environnement afin d'obtenir les ressources nécessaires pour évaluer les vulnérabilités et planifier l'adaptation.
- Même si les avantages de l'adaptation peuvent être plus immédiats que ceux de l'atténuation, la mise en oeuvre de projets d'adaptation peut être longue. Il est donc important de s'y mettre dès que possible.
- L'analyse coûts-avantages est un outil précieux pour assurer la prise de décisions éclairées en matière d'adaptation.
- Il importe de ne pas diluer les efforts d'adaptation communautaires en essayant de réaliser un trop grand nombre de projets. Il a été avancé qu'il conviendrait pour le Nouveau-Brunswick de se concentrer notamment sur des mesures pour atténuer les risques d'inondation (le long des côtes et dans l'arrière-pays) et pour protéger les infrastructures essentielles (p. ex. : routes, réserves d'eau potable et usines d'épuration des eaux usées).
- La communication entre les dirigeants communautaires et la population d'une collectivité donnée est un élément essentiel de tout exercice de planification des mesures d'adaptation et est indispensable pour maintenir la participation de la collectivité et la tenir informée.
- L'aménagement du territoire suppose la prise de décisions sur, notamment, l'emplacement des bâtiments, des routes, des entreprises et des services, ainsi que sur la préservation de caractéristiques naturelles. Ces décisions peuvent réduire la vulnérabilité des gens et des biens devant les risques liés au climat. La question de l'aménagement du territoire au Nouveau-Brunswick doit être examinée afin que le potentiel d'adaptation aux changements climatiques soit atteint.
- L'adaptation peut être mise en route à l'aide d'outils existants, tels que les arrêtés de zonage, que des collectivités du Nouveau-Brunswick appliquent déjà à cette fin, et les codes du bâtiment. Il est aussi important de donner aux gens du Nouveau-Brunswick les connaissances et l'impulsion nécessaires pour protéger leur foyer et leurs biens.

- Les commissions de services régionaux peuvent jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de l'adaptation communautaire.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Assurer un soutien aux organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent continuer à guider les collectivités tout au long du processus de planification des mesures d'adaptation.
- Rendre obligatoires la préparation et la mise en oeuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure.
- Veiller à ce que les plans d'adaptation obligatoires prévoient comment renforcer les capacités humaines et les capacités d'impulsion pour faire face aux changements—l'adaptation ne se limitant pas qu'aux infrastructures matérielles.
- Élaborer un processus gouvernemental normalisé et simplifié pour cerner les vulnérabilités et créer des plans d'adaptation. Il est important de mettre l'accent sur le processus et pas seulement sur le plan final.
- Tenir compte des installations, soit leur déménagement d'une zone à risque, parmi la série d'options en matière d'adaptation.
- Créer un vaste inventaire en ligne des initiatives d'adaptation locales, y compris des exemples d'études de cas au Nouveau-Brunswick.
- Veiller à ce que la planification des mesures d'adaptation soit plus qu'un exercice sur papier ; les plans doivent être mis en oeuvre, évalués et mis à jour.
- Analyser les méthodes pour mesurer l'efficacité des plans d'adaptation et pour vérifier que les risques et les vulnérabilités ont réellement été réduits.
- Mettre en oeuvre des politiques d'aménagement provinciales qui exigent de tenir compte des changements climatiques dans les décisions en matière d'aménagement du territoire. Revoir la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités* pour traiter la question des obstacles de nature réglementaire.
- Donner un signal sur le plan financier afin d'encourager les propriétaires de bâtiments à prendre des mesures d'adaptation pour protéger leurs biens contre les dommages futurs, par exemple, une taxe sur la vulnérabilité applicable aux maisons non adaptées situées dans des zones inondables ou des allègements fiscaux pour les maisons adaptées.
- Confier à Énergie NB le mandat de préparer le réseau de distribution d'électricité aux changements climatiques (c'est-à-dire en diminuer la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes).
- « Municipaliser » le Nouveau-Brunswick pour que les structures politiques, le degré d'organisation et les capacités soient en place afin de mobiliser d'autres organismes et la population des collectivités pour prendre des mesures face aux changements climatiques.
- Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et tisser des liens avec les commissions de services régionaux.
- Habilitier les commissions de services régionaux à planifier des mesures d'adaptation pour les secteurs non constitués en municipalité.

Adaptation en matière d'aménagement forestier

Voici les messages clés transmis au comité :

- Le climat influence beaucoup la croissance des forêts. Le caractère et la composition des forêts du Nouveau-Brunswick subiront des modifications dans l'avenir en raison des changements climatiques ; cependant, l'ampleur de ces modifications demeure incertaine.
- Les pressions accrues sur les forêts (chaleur extrême, ravageurs, sécheresse, incendies, etc.) peuvent neutraliser les gains de productivité de la forêt attribuables à un climat plus chaud et à l'effet de fertilisation causé par l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Il importe de surveiller continuellement les forêts, de poursuivre les recherches à leur sujet et d'évaluer constamment la vulnérabilité des forêts du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques.
- La durabilité des pratiques d'aménagement forestier actuelles et la vulnérabilité croissante des forêts du Nouveau-Brunswick suscitent des préoccupations en raison des pratiques de coupe à blanc, de la taille des zones riveraines (tampons), du niveau de protection des cours d'eau d'amont, de l'envasement associé aux chemins de forêt, de la protection inadéquate des refuges en eau froide pour les poissons et de l'utilisation d'herbicides comme le glyphosate.
- La surexploitation rendrait le paysage plus vulnérable aux effets de changements climatiques comme les inondations et l'érosion causées par des précipitations intenses.
- Les pratiques d'aménagement forestier qui entraînent un peuplement forestier monospécifique (faible diversité d'espèces) réduiraient la résilience de la forêt face aux changements climatiques.
- Dans les forêts aménagées, il a été établi que la sylviculture était un outil susceptible de créer des possibilités d'emplois immédiates tout en améliorant la santé et la productivité des forêts.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Intégrer dans les pratiques forestières une planification à l'échelle des bassins hydrographiques et une modélisation des zones équivalentes de coupe à blanc afin de gérer les débits de pointe liés aux précipitations extrêmes.
- Se servir de pratiques d'aménagement forestier qui favorisent la diversité relativement à l'âge des arbres, la diversité dans la composition des peuplements forestiers et la diversité génétique afin d'accroître la résilience.
- Incorporer les nouvelles connaissances en matière de changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier au fur et à mesure qu'elles sont acquises. Il est particulièrement important de conserver la capacité de réagir rapidement aux nouvelles menaces.
- Limiter la taille des coupes à blanc ainsi que le recours à celles-ci et favoriser plutôt la récolte sélective.
- Faire des recherches sur les pratiques sylvicoles les plus efficaces afin d'augmenter la productivité forestière.

Adaptation en matière d'agriculture

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les changements climatiques peuvent avoir des retombées positives, comme des saisons de croissance plus longues entraînant des rendements supérieurs, un plus grand nombre de cultures adaptées à de plus grandes régions du Nouveau-Brunswick et des coûts inférieurs pour l'alimentation du bétail. Toutefois, les changements climatiques augmentent aussi le risque de phénomènes météorologiques extrêmes et de problèmes connexes (p. ex. : l'érosion du sol, ravinement des berges, sécheresses récurrentes, viabilité des

pollinisateurs, introduction d'espèces envahissantes, de ravageurs et de maladies, réduction de l'aire de répartition des espèces existantes, etc.).

- Les agriculteurs sont aux premières lignes des changements climatiques et sont forcés de s'adapter quotidiennement.
- Les exploitations agricoles familiales contribuent au développement rural durable, à l'intendance des terres et à la sécurité alimentaire locale.
- À l'heure actuelle, il n'est pas possible au Nouveau-Brunswick d'obtenir une assurance-récolte contre les dommages causés par la grêle. En raison des changements climatiques et de l'amplification des phénomènes météorologiques extrêmes, il sera difficile d'offrir aux agriculteurs un produit abordable dans l'avenir.
- Les bandes riveraines entre les zones d'activité agricole et les cours d'eau sont importantes pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes. Les zones tampons en question sont peut-être trop petites.
- La diversification est une stratégie d'adaptation. L'agriculture diversifiée à petite échelle est plus résiliente face aux phénomènes météorologiques extrêmes que la monoculture sur une grande surface.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Mettre en oeuvre en parallèle les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation sur le plan agricole en raison de leur étroite interrelation.
- Faire les essais au champ de nouvelles cultures dans l'optique des conditions climatiques futures.
- Améliorer l'établissement des prévisions météorologiques pour permettre aux agriculteurs de mieux se préparer aux conditions futures.
- Transmettre les renseignements directement aux agriculteurs afin d'accroître la sensibilisation.
- Encourager des pratiques agricoles favorables à la santé des sols.

Adaptation en matière de pêches et de l'aquaculture

Voici les messages clés transmis au comité :

- Des répercussions négatives du changement climatique sont actuellement observées (p. ex. : ondes de tempête et inondations, déclin de la pêche au hareng, présence du crabe vert, une espèce envahissante). Des préoccupations sont formulées en ce qui concerne les espèces envahissantes, les parasites et les maladies, qu'ils soient nouveaux ou plus virulents.
- Les exploitants dans le secteur de la pêche commerciale, au lieu de se concentrer sur une seule espèce, détiennent souvent des permis pour diverses espèces de poisson ; ils comprennent l'importance s'adapter à des combinaisons changeantes d'espèces.
- Les populations de homard sont en déclin dans le golfe du Maine au sud du Nouveau-Brunswick. Le climat y joue peut-être un rôle, mais il est difficile de distinguer entre les effets produits par les changements climatiques et le cycle naturel des populations de homard et d'autres formes de vie marine.
- Les possibilités d'adaptation comprennent le renforcement des infrastructures de quais, qui relèvent du fédéral, afin qu'elles résistent aux dommages causés par les tempêtes, et l'amélioration des politiques de protection de l'habitat et des zones côtières.
- Des préoccupations ont été exprimées à propos des conséquences possibles des projets maritimes de grande envergure, notamment le terminal d'expédition lié au projet d'Oléoduc Énergie Est.

- Les données sur la consommation de carburant sont recueillies par la province, mais elles ne sont pas fournies à l'industrie.
- Les changements à l'écosystème marin pourraient toucher les stocks exploitables actuels et leur aire de répartition géographique. Le secteur devra avoir accès à de nouvelles pêches et la possibilité de pêcher de nouvelles espèces dans de nouveaux endroits.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Faire pression sur le gouvernement fédéral (c'est-à-dire le ministère des Pêches et des Océans) pour qu'il agisse plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se situent dans les eaux du Nouveau-Brunswick.
- Chercher des occasions de concilier l'aménagement des zones de protection marines avec les pêches durables et adaptables.
- Assurer l'accès à un nombre suffisant de ports et de quais de refuge afin que les bateaux puissent se mettre à l'abri en cas de tempête forte et soudaine et de conditions météorologiques qui se détériorent.
- Adapter les pratiques d'aquaculture afin de réduire le recours aux pesticides pour protéger les écosystèmes marins.
- Fournir des données sur la consommation de carburant aux membres de l'industrie de la pêche pour qu'ils sachent quelles améliorations de l'efficacité peuvent être apportées.

Adaptation en matière d'écosystèmes

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les écosystèmes naturels (p. ex. : forêts, terres humides, dunes, plages, marais salés) atténuent les répercussions négatives des changements climatiques en accroissant la stabilité et la résilience des systèmes naturels et humains.
- Les écosystèmes naturels ont une capacité inhérente d'adaptation au changement, mais le rythme rapide des changements climatiques amenuise cette capacité.
- L'incertitude entoure la façon dont les changements climatiques influenceront sur les écosystèmes naturels, mais toute mesure prise pour augmenter la capacité de ces écosystèmes à s'adapter sera importante (p. ex. : maintenir la connectivité aux fins des déplacements de la faune, maintenir et agrandir les zones naturelles protégées, etc.).
- La constriction côtière a des répercussions sur certains écosystèmes côtiers, car ils sont pris entre la mer, dont le niveau s'élève, et des infrastructures matérielles terrestres (p. ex. : ouvrages longitudinaux, revêtements de roches).

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Mener plus de recherches sur la valeur des écoservices (p. ex. : régulation de la température, le maintien de la qualité de l'air, la réduction de l'érosion, l'amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, et ainsi de suite).

- Prendre comme cibles des mesures d'adaptation les paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et se concentrer là-dessus. Des ensembles de données clés en matière de conservation sont nécessaires à la prise de décisions éclairées en la matière (c'est-à-dire la nécessité de désigner les espèces et habitats vulnérables ainsi que les terres qu'il faut conserver).
- Mettre en oeuvre la Stratégie de gestion à long terme des terres humides, laquelle a été élaborée récemment.
- Augmenter la superficie des zones naturelles protégées dans la province (tant terrestres que marines). Élaborer des cibles et échéanciers intermédiaires. Assurer la conservation permanente de vastes étendues de terres naturelles intactes ainsi que la connectivité pour permettre les déplacements de la faune entre celles-ci.
- Assurer une corrélation étroite entre la stratégie de l'eau du Nouveau-Brunswick et les changements climatiques.

Réduction des dangers et des risques liés au climat

Voici les messages clés transmis au comité :

- Il y a encore place à amélioration quant à la préparation aux catastrophes à l'échelle individuelle, communautaire et provinciale.
- Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a convoqué une table ronde sur la gestion des urgences et la résilience. Le ministère prépare une stratégie en matière de résilience en vue de favoriser la transition vers des mesures proactives plutôt que réactives.
- À l'heure actuelle, peu de mesures dissuasives sont en place pour empêcher les administrations locales de permettre de nouveaux lotissements dans des zones inondables. Le gouvernement provincial et les programmes d'aide financière en cas de catastrophe doivent souvent assumer les risques financiers qui en découlent.
- De nouveaux produits d'assurance contre les inondations sont maintenant sur le marché, lesquels s'appuient sur la cartographie des inondations à l'échelle du pays réalisée par l'industrie de l'assurance.
- L'industrie de l'assurance privilégie la création d'une stratégie nationale contre les inondations qui aura pour but de transférer le risque des contribuables (les programmes d'aide financière en cas de catastrophe) aux souscripteurs (l'industrie privée).

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Tenir compte des facteurs climatiques futurs dans la planification des mesures d'intervention en cas de catastrophe et des stratégies d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe.
- Tenir compte des conditions climatiques futures dans la prise de décisions sur la façon de mieux reconstruire à la suite de catastrophes.
- Concentrer les efforts sur l'atténuation du risque (résilience) plutôt que sur le rétablissement après catastrophe.
- Habilitier les propriétaires d'habitation à prendre les bonnes décisions et les sensibiliser à l'importance de le faire. Informer davantage les propriétaires sur la multitude de publications et d'outils qui peuvent les aider à réduire les risques liés aux aléas climatiques.
- Assurer la mise en oeuvre complète de la *Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick*, qui a été publiée en 2014.

Adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les changements climatiques nuisent directement et indirectement à la santé et au mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick.
- Les dangers liés au climat sur le plan de la santé publique, incluent la chaleur accablante, les conditions météorologiques extrêmes, la pollution de l'air, les maladies à vecteur et l'accès à des aliments sûrs et nutritifs ainsi qu'à de l'eau propre. Les nouvelles maladies à vecteur (p. ex. : la maladie de Lyme) peuvent exposer les gens du Nouveau-Brunswick à des risques accrus dans le contexte des changements climatiques.
- Le ministère de la Santé a entrepris plusieurs initiatives afin de contrer les dangers (p. ex. : Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur, programme de la Côte air santé, groupe de travail et plan d'action sur l'environnement bâti sain). Toutefois, il reste encore du travail à faire.
- Les répercussions des changements climatiques sur la santé mentale et pour les enfants offrent des possibilités de recherche et d'élaboration de politiques futures.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Continuer à collaborer avec les parties prenantes et à sensibiliser le public aux dangers pour la santé liés au climat.
- Effectuer continuellement des recherches sur les dangers pour la santé liés au climat, y compris les nouvelles maladies à vecteur.

Thème 4. Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Efficacité énergétique

Voici les messages clés transmis au comité :

- L'efficacité énergétique permet aux consommateurs d'énergie de faire des économies réelles. L'énergie la moins chère est celle que nous n'utilisons pas. L'efficacité énergétique est le « premier combustible » dont il faut tenir compte dans les plans sur les changements climatiques ; de nombreuses personnes la considèrent comme la façon la plus efficace, la moins risquée et la plus rapide de réduire les émissions de GES tout en améliorant la compétitivité et en créant des emplois innovateurs, verts et locaux.
- Les obstacles à l'accroissement de l'efficacité énergétique comprennent la méconnaissance des possibilités offertes, l'incapacité des ménages et des entreprises à faire les investissements de capitaux initiaux et la longueur de l'attente avant d'obtenir un rendement positif du capital investi. Des incitatifs financiers conjugués à de bons conseils sont essentiels pour accroître l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.
- En théorie, Énergie NB, qui gère actuellement les programmes provinciaux d'efficacité énergétique, est en mesure d'aborder la question de l'efficacité énergétique axée sur les combustibles multiples, mais elle ne peut pas se servir des tarifs d'électricité pour financer de tels programmes. Les programmes du genre devront être financés par d'autres moyens.
- Afin qu'Énergie NB puisse élargir ses programmes d'efficacité énergétique, il faudrait que le gouvernement lui précise les orientations. Les sources possibles de financement comprennent : a) les consommateurs ; b) le financement, par la clientèle, des programmes incitatifs de l'entreprise ; c) les contribuables.

- Il y a une méconnaissance générale des programmes d'efficacité énergétique actuellement offerts par Énergie NB.
- Afin d'assurer la réussite des programmes d'efficacité énergétique et des investissements à cet égard, il s'avère essentiel d'avoir une agence provinciale permanente et systématiquement soutenue en la matière qui se concentre sur tous les combustibles et tous les secteurs. EfficiencyOne, de la Nouvelle-Écosse, qui s'est inspirée de l'ancienne agence autonome qu'était Efficacité NB, est un exemple possible à suivre.
- Il y a des avantages et des inconvénients liés au fait d'avoir une entreprise de service public d'électricité qui offre des programmes d'efficacité énergétique. Celle-ci possède des données utiles sur la consommation d'énergie de la clientèle, mais ces données peuvent aussi être transmises à des organismes de l'extérieur chargés d'offrir de tels programmes. L'efficacité énergétique diminue les ventes et les recettes de l'entreprise de service public, mais elle diminue aussi le montant du capital nécessaire pour investir dans de nouvelles capacités de production. En général, les entreprises d'électricité obtiennent des avantages en fonction des dépenses de capital évitées.
- Selon le plan intégré des ressources d'Énergie NB, il est possible de réduire la consommation d'énergie de 609 MW, dont 60 % grâce à l'efficacité énergétique et 40 % grâce à la technologie du réseau intelligent.
- Il est possible d'atteindre des niveaux d'efficacité énergétique beaucoup plus élevés que ceux exigés par les codes du bâtiment actuels. Par exemple, le concept des maisons à consommation énergétique nette zéro, autosuffisantes en énergie, a déjà été instauré au Nouveau-Brunswick.
- Le *Code national du bâtiment* et le *Code national de l'énergie* du Canada établissent les normes requises pour la construction de bâtiments écoénergétiques. En 2015, le Nouveau-Brunswick a adopté le *Code national du bâtiment* de 2012, qui intègre les exigences en matière d'efficacité énergétique. Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore adopté le *Code national de l'énergie* du Canada. De tels retards font obstacle aux progrès en matière d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.
- Des plans énergétiques communautaires peuvent être employés pour aider à définir les priorités d'une collectivité en ce qui concerne l'énergie, les améliorations écoénergétiques, la réduction des émissions, la stimulation du développement économique et la réalisation d'économies pour les entreprises et les particuliers.
- Il est important de ne pas se concentrer outre-mesure sur le coût accru de l'électricité provenant de sources renouvelables. En raison des gains d'efficacité énergétique, un tarif par kilowattheure plus élevé ne garantit pas qu'une facture sera plus élevée. Il faut mettre l'accent sur la réduction de la facture plutôt que des tarifs.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Élargir et moderniser les programmes d'efficacité énergétique grâce à un financement suffisant pour soutenir des programmes améliorés à long terme.
- Fixer des cibles d'efficacité énergétique ambitieuses et mesurables à court, moyen et long terme.
- Retirer d'Énergie NB les programmes d'efficacité énergétique et établir une agence provinciale permanente et indépendante vouée à la conservation et à l'efficacité énergétique. Lui désigner des cibles de rendement précises pour la prestation des programmes d'efficacité énergétique, qui feront l'objet de vérifications par une tierce partie.
- Offrir des incitatifs financiers pour les travaux d'amélioration écoénergétique de bâtiments, tels que des subventions, des remboursements, des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt qui se rapporteraient à une facture d'impôt foncier ou d'électricité. Prévoir des programmes précis pour les ménages à faible revenu et les Premières nations.

- Inclure une approche ciblant tous les types de combustibles, pas seulement l'électricité, et une approche ciblant tous les secteurs, pas seulement les logements, en vue d'accroître le recours aux programmes d'efficacité énergétique.
- Promouvoir activement les programmes d'efficacité énergétique et recruter des participants à ces programmes pour favoriser une plus grande efficacité énergétique dans les domiciles.
- Exiger des évaluations ou des vérifications du rendement énergétique aux fins de la vente de maisons inscrites au registre des fiches descriptives du Service inter-agences.
- Adopter le *Code national de l'énergie pour les bâtiments—Canada* et le *Code national du bâtiment* l'année où ils sont publiés à l'échelle nationale et investir dans la formation des inspecteurs afin d'en assurer l'application adéquate.
- Exercer des pressions pour que le *Code national du bâtiment* soit révisé de sorte à assurer de plus grands progrès en matière d'efficacité énergétique.
- Recommander au gouvernement fédéral la révision des normes du bâtiment pour les habitations des Premières nations afin d'accroître l'efficacité énergétique.
- Faire en sorte que l'efficacité énergétique soit un facteur intégré aux ententes sur le logement social conclues avec le gouvernement fédéral.
- Faire la promotion des habitations à consommation énergétique nette zéro pour signaler à la population du Nouveau-Brunswick qu'elles constituent une option viable.
- Donner à Énergie NB le mandat d'instaurer une tarification en fonction des heures d'utilisation afin d'encourager l'utilisation de l'électricité pendant les heures creuses.
- Fixer, pour tous les investissements dans les usines d'épuration des eaux usées et les usines de traitement des eaux, des exigences en matière de conservation des eaux afin de conserver l'énergie et de réduire les émissions.
- Offrir aux entrepreneurs de bâtiments une formation sur les pratiques de construction écoénergétiques.
- Promouvoir l'étiquetage énergétique des bâtiments de manière à encourager les gens de l'industrie à bâtir des logements plus écoénergétiques.

Énergies renouvelables

Voici les messages clés transmis au comité :

- D'après les participants, l'énergie renouvelable s'entend de l'énergie issue de sources qui se reconstituent naturellement, comme le vent, le soleil, l'eau, les marées, la biomasse (matière organique provenant des plantes et des arbres et déchets animaux) et les sources géothermiques.
- Le Nouveau-Brunswick compte une variété de ressources renouvelables qui englobent les sources susmentionnées ; cependant, ces dernières ne sont pas utilisées à leur plein potentiel.
- Même si la cible de 40 % fixée pour la production d'électricité à partir des ressources renouvelables d'ici à 2020 est un bon début, l'objectif devrait être d'atteindre dès que possible 100 % d'électricité provenant de ressources renouvelables.
- Traditionnellement, le coût de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable excédait le coût de production d'électricité provenant de sources classiques, sauf dans les installations à grande échelle comme les parcs éoliens et les centrales hydroélectriques, mais l'écart entre ces deux types de coûts tend à se rétrécir. L'énergie solaire fournie par le client, plus particulièrement, est de plus en plus concurrentielle depuis que le prix des panneaux solaires a chuté.

- Il faut cerner et éliminer les obstacles réglementaires pour faciliter l'adoption des énergies renouvelables. L'objectif devrait être la création d'un cadre de réglementation ouvert et flexible pour la production d'électricité.
- Les caractéristiques intermittentes et variables de l'électricité produite à partir de sources renouvelables comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire présentent des défis sur le plan de la gestion et de la stabilité du réseau de distribution d'électricité. Il faut veiller à ce qu'une centrale de base soit disponible pour suppléer aux sources d'énergie renouvelables intermittentes.
- Si la centrale de Mactaquac est fermée, il faudra remplacer cette source importante d'énergie renouvelable qui permet d'assurer la charge de base.
- Diverses opinions ont été exprimées concernant la fermeture précoce de la centrale thermique alimentée au charbon de Belledune et les répercussions subséquentes sur les tarifs d'électricité et la stabilité du réseau.
- Dans le cadre de son programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle, Énergie NB évalue actuellement des propositions de projets d'énergie renouvelable à petite échelle (jusqu'à 40 MW) pour les Premières nations.
- Il y a une ferme volonté d'avoir d'autres projets de production d'énergie renouvelable qui appartiendraient à la collectivité.
- De nombreuses personnes jugent prioritaire de profiter du potentiel des énergies renouvelables en vue de créer un système de production décentralisée. Certains croient que cet objectif est limité par les efforts d'Énergie NB visant à gérer l'ampleur et la vitesse de la production d'énergie décentralisée.
- Si la production d'énergie décentralisée est combinée à la capacité de l'exploitant du réseau à gérer la consommation d'énergie à distance (réseau intelligent), l'exploitant du réseau aurait ainsi plus de latitude pour niveler les fluctuations de la production d'électricité (gestion axée sur l'offre) et de la consommation (gestion axée sur la demande). Les sources d'énergie décentralisée accroîtraient aussi la sécurité énergétique à l'échelle des ménages et des collectivités en cas de panne de courant.
- L'adoption accrue de mesures écoénergétiques favorise grandement le recours aux énergies renouvelables.
- Le stockage de l'énergie est un facteur clé qui limite le déploiement rapide des technologies d'énergie renouvelable. Les systèmes de stockage dans des batteries demeurent coûteux, mais les coûts diminuent à mesure que la production de masse s'accélère.
- Sous la surveillance d'un exploitant de système régional, un futur réseau d'énergie de l'est de l'Amérique du Nord pourrait servir à relier les centrales électriques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Angleterre et du Québec. Le réseau faciliterait le recours aux énergies renouvelables en permettant la gestion de la charge de base sur une plus grande région et en offrant la possibilité de vendre au nord-est des États-Unis de l'énergie propre.
- Pour ouvrir la voie aux énergies renouvelables décentralisées, il faut que les politiques et les règlements du Nouveau-Brunswick en matière énergétique permettent à la clientèle des sociétés d'énergie de participer aux initiatives et l'incitent à le faire (p. ex. : offrir une tarification de rachat garanti intéressante). Selon ce que le comité a entendu, le programme de mesurage net d'Énergie NB présente actuellement des lacunes parce que les personnes qui produisent de l'énergie et l'injectent dans le réseau doivent la racheter, ce qui constitue une transaction assujettie à la taxe de vente harmonisée.
- Il est possible de commercialiser à l'échelle mondiale l'expertise en matière de technologies de contrôle des réseaux, mais le Nouveau-Brunswick dispose de peu de temps s'il veut pleinement profiter de son expertise actuelle.
- La question du droit de propriété sur les actifs énergétiques a été soulevée à plusieurs reprises. Les gens

préfèrent nettement que les actifs énergétiques appartiennent à la population et aux collectivités. Ainsi, davantage de ressources demeurerait dans la province (il n’y aurait donc pas lieu de payer les propriétaires de grandes installations privées), et l’économie locale en profiterait.

- Les corporations de développement économique communautaire sont un instrument par lequel les particuliers peuvent investir dans des projets d’énergie renouvelable au sein de leur collectivité. À l’heure actuelle, un obstacle réside dans le fait que les règlements ne permettent pas, à titre de contribution, l’utilisation des investissements faits à partir de régimes enregistrés d’épargne-retraite.
- Le virage vers les sources d’énergie renouvelable doit être orienté par une planification rigoureuse de l’aménagement du territoire pour que les installations de production, les lignes de transport d’électricité et les infrastructures connexes ne soient pas installées à des endroits où elles auraient d’importantes répercussions négatives sur la biodiversité ou les valeurs écologiques.
- Le Nouveau-Brunswick doit « investir pour réussir ». Une étude des Nations Unies laisse entendre que 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) est un objectif raisonnable pour les dépenses en matière d’efficacité énergétique et d’énergie renouvelable non polluante. D’après cette étude, le Nouveau-Brunswick devrait dépenser 500 millions de dollars par année pour de telles initiatives.
- Il est possible de faire usage de l’énergie renouvelable pour chauffer les écoles et les bâtiments gouvernementaux.
- Des points de vue divergents ont été exprimés concernant la vitesse à laquelle le Nouveau-Brunswick devrait se tourner davantage vers les énergies renouvelables. Certaines personnes ont fait valoir que la transition devrait se faire dès que possible. D’autres ont fait remarquer que, même si la transition vers l’énergie renouvelable est faisable, la rapidité de cette transition serait tributaire d’importants investissements en capital. Abstraction faite des défis technologiques, l’accélération du déploiement des énergies renouvelables dépendrait aussi de l’accès, dans la région, à suffisamment d’installateurs et de techniciens qualifiés ayant l’expertise requise pour servir certains types de clients.
- Le gaz naturel peut jouer un rôle dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, malgré l’opposition toujours ferme à la mise en valeur des ressources en gaz naturel du Nouveau-Brunswick. L’approvisionnement régional provenant de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse peut diminuer.
- Les avis des participants sont partagés sur le rôle de l’énergie nucléaire (y compris des systèmes modulaires à petite échelle) pour ce qui est de fournir une charge de base fiable pour suppléer aux énergies renouvelables.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Continuer d’appuyer l’expansion des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique du Nouveau-Brunswick et augmenter la production totale d’électricité provenant de sources d’énergie renouvelables d’Énergie NB pour qu’elle soit supérieure à 40 %.
- Offrir des incitatifs financiers pour appuyer l’adoption et la mise en oeuvre de plus de sources d’énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick (p. ex. : tarif de rachat garanti, programmes de location, financement du type « payer au gré des économies », facturation nette) et annoncer ces incitatifs à une plus grande échelle. Prévoir des programmes précis pour les ménages à faible revenu et les Premières nations.
- Faire pression pour que le *Code national du bâtiment* soit modifié afin d’exiger que la conception des nouveaux bâtiments permette d’intégrer des sources d’énergie renouvelables.
- Montrer la voie à suivre en utilisant l’énergie renouvelable pour chauffer des bâtiments gouvernementaux.

- Examiner et supprimer les obstacles réglementaires actuels à une mise en oeuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie, de la facturation nette, et ainsi de suite.
- Voir à ce que le gouvernement confie à Énergie NB le mandat d'élargir le recours à la facturation nette et de faire du développement de la production décentralisée d'énergie une grande priorité.
- Examiner la possibilité et la faisabilité d'utiliser des turbines marémotrices et turbines hydrauliques à petite échelle ainsi que des biocombustibles.
- Continuer à ouvrir et à élargir les marchés pour la biomasse dans le secteur de la production d'électricité.
- Faire en sorte que l'emplacement des installations d'énergie renouvelable n'entre pas en conflit avec d'autres valeurs, par exemple, celles liées à la faune et aux êtres humains.
- Conserver pour l'avenir la capacité de production de la charge de base du barrage de Mactaquac.
- Continuer à soutenir les projets d'énergie renouvelable communautaires à petite échelle. Ajuster le programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle d'Énergie NB afin d'accroître la participation et de permettre l'inclusion, par exemple, de projets à plus petite échelle.
- Élargir l'entente d'achat d'énergie actuelle d'Énergie NB visant l'énergie renouvelable.
- Travailler avec le gouvernement fédéral afin de donner plus de certitude quant aux investissements admissibles, au titre du régime enregistré d'épargne-retraite, qui sont faits dans les corporations de développement économique communautaire qui participent à des projets d'énergie renouvelable.
- Fournir de l'aide et du soutien aux personnes désireuses de travailler dans le domaine de l'énergie renouvelable et offrir à celles qui travaillent dans le secteur des combustibles fossiles la possibilité de se recycler.
- Continuer de soutenir le développement de la technologie liée au réseau intelligent.

Émissions provenant du secteur des transports

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les transports sont responsables d'environ 25 % des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. L'intensité des émissions a diminué, mais les émissions globales ont augmenté. Le transport de marchandises présente le plus grand défi.
- Les démarches possibles pour réduire les émissions des transports comprennent les suivantes :
 - l'électrification des transports (surtout des véhicules particuliers) conjuguée à l'utilisation accrue d'électricité provenant de sources renouvelables sans émissions ;
 - l'utilisation de véhicules traditionnels plus écoénergétiques ;
 - des innovations visant l'efficacité énergétique dans le domaine du transport commercial ;
 - une dépendance réduite à l'égard des véhicules particuliers grâce au partage de véhicules, au transport collectif et au transport actif (où l'énergie est fournie par l'être humain) ;
 - la conception de nos collectivités d'une manière qui favorise d'autres modes de transport durables.
- Le Nouveau-Brunswick a une vaste population rurale répartie dans l'ensemble de la province, ce qui rend les gens du Nouveau-Brunswick très dépendants de la voiture. De nombreuses personnes préfèrent les véhicules non écoénergétiques.
- L'instauration d'un système de transport collectif dans les régions peu peuplées pose un défi particulier. Une partie de la solution consisterait peut-être en une meilleure intégration des services à l'échelle régionale et provinciale, mais le manque de fréquence des services et d'horaires fixes rend de tels services peu pratiques.

- L'économie du Nouveau-Brunswick repose sur les moyens de transport fonctionnant au pétrole, et le transport est essentiel pour une économie axée sur l'exportation.
- Des obstacles réglementaires entravent la vente d'électricité aux stations de recharge ainsi que l'introduction d'innovations en matière de rendement du carburant dans le domaine du transport commercial.
- À l'échelle provinciale, aucun ministère n'a de mandat visant des mesures coordonnées sur les changements climatiques dans le domaine des transports.
- Faute de solutions pratiques de recharge au statu quo, une tarification du carbone applicable aux carburants aurait peut-être peu d'effet sur le comportement des consommateurs ou sur les émissions de GES provenant des transports.
- Bien que le coût des véhicules électriques baisse, il demeure considérablement plus élevé que celui des véhicules traditionnels. Il n'existe pas au Nouveau-Brunswick d'incitatifs à l'achat ou à l'immatriculation d'un véhicule électrique.
- Les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sont relativement sous-développées au Nouveau-Brunswick, ce qui pourrait limiter le recours aux véhicules électriques dans la province et avoir une incidence sur le tourisme.
- Quant aux véhicules, le propane pourrait représenter une solution de recharge produisant de plus faibles émissions que l'essence ou le diesel. Il y a déjà au Canada un grand parc de véhicules alimentés au propane, et l'infrastructure de ravitaillement en carburant est déjà bien établie.
- L'infrastructure de ravitaillement en carburant nécessaire pour utiliser du gaz naturel comprimé dans le domaine des transports n'est pas bien développée, et des recherches additionnelles sont requises.
- L'industrie du camionnage a entrepris plusieurs initiatives pour réduire la consommation de carburant, notamment l'ajout de jupes de remorque et de limiteurs de vitesse. Il est prévu que, à court terme, les progrès technologiques en matière d'efficacité énergétique seront plus importants pour les voitures que pour les camions.
- Un groupe consultatif sur les véhicules électriques a été créé, et ce groupe composé de nombreuses parties prenantes a produit en 2016 le document intitulé *Feuille de route sur les voitures électriques au Nouveau-Brunswick : Document de travail pour la participation du public et des intervenants*.
- La Société de l'inclusion économique et sociale élabore actuellement un plan de transport collectif détaillé pour la province.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Fixer des cibles ambitieuses pour l'achat et l'utilisation de véhicules particuliers électriques au Nouveau-Brunswick.
- Prendre des mesures incitatives (p.ex. : remboursement en espèces) afin d'encourager l'achat de véhicules électriques.
- Mettre en place l'infrastructure requise (stations de recharge) pour permettre l'utilisation de véhicules électriques.
- Commencer l'électrification progressive du parc automobile du gouvernement.
- Mettre en oeuvre des études pilotes sur l'utilisation d'autobus scolaires électriques (suivre l'exemple du Québec).
- Offrir aux consommateurs des incitatifs à l'achat de véhicules traditionnels écoénergétiques.
- Imposer une taxe ou une autre mesure dissuasive sur les véhicules très polluants (non écoénergétiques).

- Éliminer les obstacles réglementaires aux mesures telles que l'amélioration du rendement du carburant dans l'industrie du camionnage commercial (p. ex. : pneus à bande large au lieu d'essieux tandems), la vente d'électricité aux propriétaires de véhicules à des stations de recharge et l'adoption accrue de véhicules alimentés au propane.
- Mettre en place un système provincial de transport collectif (autobus et train). Établir la planification du transport collectif à l'échelle régionale afin de permettre l'intégration d'itinéraires.
- Examiner les services d'autopartage ou d'autobus à la demande comme options envisageables de transport collectif (p. ex. : dans les régions rurales et petites collectivités).
- Conclure un meilleur arrangement institutionnel en vue de coordonner à l'échelle provinciale les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le domaine des transports.

Émissions industrielles

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les émetteurs industriels sont responsables d'environ 29 % des émissions de GES du Nouveau-Brunswick.
- Les grands émetteurs industriels (ceux qui émettent 50 000 t ou plus de GES par année) doivent soumettre au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux un plan de gestion des gaz à effet de serre, y compris des cibles volontaires de réduction des émissions.
- À l'heure actuelle, aucune limite des émissions de GES n'est imposée aux industries du Nouveau-Brunswick.
- Certains grands émetteurs industriels au Nouveau-Brunswick ont pris des mesures pour réduire leurs émissions de GES, et des réductions additionnelles sont toujours possibles à mesure que les installations sont progressivement améliorées ou remplacées. Dans d'autres cas, il sera peut-être difficile de réduire encore plus radicalement les émissions.
- La transition vers une économie à faibles émissions de carbone va à l'encontre de la promotion du projet d'Oléoduc Énergie Est, dont l'approbation ouvrirait la voie à une augmentation escomptée des émissions industrielles.
- Pour l'industrie, les efforts de réduction des émissions visent en grande partie l'efficacité énergétique.
- De nombreux organismes, y compris le gouvernement, ne savent pas au juste combien ils dépensent (ou gaspillent) pour l'énergie ni comment leurs dépenses en énergie influent sur leurs émissions de GES.
- La gestion de l'énergie doit porter sur tous les types d'énergie, pas seulement sur l'électricité.
- Rendre « visible » l'utilisation de l'énergie peut aider à favoriser l'efficacité énergétique dans la gestion des installations et les procédés industriels. Il est essentiel de faire le lien entre la production d'énergie, la consommation d'énergie et le climat.
- Des programmes d'efficacité énergétique sont essentiels. Dans la plupart des régions, l'entreprise de service public ou le gouvernement soutient financièrement ces programmes en offrant des subventions ou d'autres incitatifs. Les industries peuvent avoir de la difficulté à trouver des ressources pour faire l'investissement initial et elles ne disposent pas nécessairement des ressources humaines ou des connaissances pour aller de l'avant.
- Il est possible de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions dans les procédés industriels, mais la création d'une culture de l'efficacité nécessite un soutien, tant sur le plan financier que sur le plan du transfert de connaissances. La transformation d'une culture prend du temps. Des changements permanents représenteront un investissement à long terme et nécessiteront une mobilisation continue.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Créer et appliquer des règlements rigoureux sur la réduction des émissions. Par exemple, imposer un plafond aux émissions de GES aux fins de la délivrance de certificats d'agrément en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air* ou au titre d'une nouvelle loi sur les changements climatiques.
- Ne pas élaborer une politique sur la réduction des émissions qui inciterait les industries énergivores à quitter la province.
- Adopter des technologies de captage du carbone adaptées aux procédés industriels pour contribuer à un virage général vers la fabrication en boucle fermée (sans émissions ni gaspillage).
- Mettre en place des technologies de gestion de l'énergie et d'autres technologies qui permettent de gérer plus efficacement les procédés industriels.
- Offrir des incitatifs et des programmes visant à appuyer la mise en oeuvre initiale de programmes d'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- Tenir compte des éléments suivants pour tout programme d'efficacité énergétique visant l'industrie à grande échelle au Nouveau-Brunswick :
 - un soutien pour aider les industries à adopter des technologies plus écoénergétiques ;
 - des programmes et incitatifs pour favoriser les changements ;
 - la capacité de mesurer les économies énergétiques qui en découlent ;
 - une approche axée sur le rendement où les organismes doivent rendre compte de l'accroissement de l'efficacité énergétique (p. ex. : afin d'obtenir des remboursements) ;
 - la mise en oeuvre de systèmes d'information sur la gestion de l'énergie ;
 - la formation et le renforcement des capacités.
- Ne pas aller de l'avant avec le projet d'Oléoduc Énergie Est.

Séquestration du carbone

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les forêts, les terres humides et les sols sont dotés de caractéristiques uniques et précieuses leur permettant d'absorber le dioxyde de carbone directement de l'atmosphère. Tous sont des puits de carbone naturels qui jouent un rôle important en aidant à régulariser les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.
- Le carbone qu'absorbent les arbres de l'atmosphère est stocké dans le bois par photosynthèse. Les produits forestiers peuvent servir à remplacer les matériaux de construction dont l'empreinte de carbone est plus importante.
- La suppression des incendies, la lutte contre les organismes nuisibles et la sylviculture, qui vise l'accroissement des peuplements forestiers et la pratique de coupes d'éclaircie, peuvent améliorer la capacité des forêts à stocker le carbone.
- La sylviculture exige beaucoup de main-d'oeuvre et elle crée des emplois.
- Les forêts peuvent demeurer exploitables tout en faisant l'objet d'une gestion de la séquestration de carbone. Au fil des ans, à mesure que les forêts sont exploitées et replantées, tout le carbone stocké dans les arbres en croissance peut être conservé. Les pratiques d'aménagement forestier sont un facteur important à considérer. Les zones visées par les coupes à blanc et les jeunes plantations forestières sont peu pourvues de la capacité à absorber le carbone.

- La capacité qu'ont les arbres de stocker le carbone peut être rentabilisée par les propriétaires de terres forestières au moyen de la vente de crédits compensatoires de carbone.
- Il existe deux types de marchés de crédits compensatoires de carbone : les marchés volontaires et les marchés réglementés. Dans les marchés volontaires, les protocoles spécifiques sont généralement moins rigoureux que dans les marchés réglementés quant à la façon dont la forêt est aménagée ou la façon dont les compensations de carbone sont gérées au fil du temps. Pour ce qui est des marchés de carbone réglementés, ils ont en place des protocoles plus détaillés et rigoureux qui dictent la façon dont les forêts doivent être aménagées. Les prix obtenus par la vente de crédits compensatoires de carbone sur un marché réglementé ont tendance à être plus élevés que ceux obtenus sur un marché volontaire.
- En Amérique du Nord, la Californie est le plus grand acheteur de crédits compensatoires forestiers réglementés, et l'État a élaboré un protocole de compensation en aménagement forestier. La Californie est membre de la Western Climate Initiative, et il en est de même pour la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.
- Il n'y a actuellement au Canada aucun protocole de compensation en aménagement forestier pour le marché réglementé. Il reviendrait à un membre canadien de la Western Climate Initiative d'élaborer un protocole qui ferait d'autres provinces et territoires du Canada des parties au protocole, de sorte que le Nouveau-Brunswick pourrait participer à l'initiative sans en être membre. À l'inverse, le Nouveau-Brunswick pourrait devenir membre de la Western Climate Initiative et élaborer son propre protocole de compensation en la matière, ce qui obligerait aussi la province à concevoir et à lancer un programme de plafonnement et d'échange et de l'ouvrir au marché du carbone entre des provinces, territoires et États.
- La vente de crédits compensatoires au marché réglementé représenterait une occasion pour les propriétaires de petits ou grands terrains boisés et titulaires de bail au Nouveau-Brunswick, malgré les défis qui se poseraient aux propriétaires de petits terrains boisés quant aux coûts de vérification et aux économies d'échelle.
- Les recettes générées par les crédits compensatoires de carbone présentent une occasion nouvelle de contribuer à l'économie rurale. Dans la circonstance, des raisons économiques motivent une transition vers un modèle forestier plus viable.
- L'expression « séquestration de carbone dans les sols » décrit le processus de stockage du carbone dans les sols agricoles, où des techniques sont utilisées pour accroître le rythme auquel le dioxyde de carbone est absorbé de l'atmosphère et converti en matériel végétal.
- Il est possible que la capacité des sols à séquestrer le carbone puisse être rentabilisée, mais la science à cet égard n'est pas aussi avancée qu'elle ne l'est pour les forêts. Les crédits compensatoires de carbone liés aux sols ne sont pas universellement reconnus.
- Des politiques efficaces sont requises pour protéger les puits de carbone naturels contre les activités d'aménagement.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Se donner comme objectif à long terme de participer à des systèmes de compensation de carbone homogènes qui s'étendent au-delà des limites territoriales.
- Rendre possible la rentabilisation de la séquestration du carbone par les forêts et dans les sols en élaborant des protocoles comptables et de référence qui seraient assortis de dispositions permettant l'intégration d'exploitations de petite envergure afin que les petits propriétaires fonciers puissent tirer parti de la rentabilisation d'une telle séquestration.
- Faire des recherches sur les pratiques sylvicoles les plus efficaces pour l'accroissement de la productivité

forestière. Entamer des activités sylvicoles à grande échelle, qui incluent la plantation d'arbres, pour créer des possibilités d'emploi immédiates et pour améliorer la santé des forêts.

- Améliorer la protection des terres humides et les pratiques d'aménagement forestier.
- Éviter l'utilisation d'herbicides comme le glyphosate, car il retire des forêts le matériel végétal qui joue un rôle dans la séquestration du carbone.
- Lier les incitatifs financiers à l'élaboration de plans de gestion agricoles qui comportent ce qui suit : gestion du méthane et des fertilisants (pour réduire les émissions d'oxyde nitreux), utilisation de sources d'énergie renouvelables, conservation des sols par le canal de pratiques biologiques et de polyculture et protection des zones riveraines.
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles reconnues pour favoriser la séquestration de carbone dans les sols. Réaliser des recherches sur la manière dont diverses pratiques agricoles influent sur la capacité des sols agricoles à séquestrer le carbone et sur d'autres possibilités de réduction des émissions de GES.
- Créer des programmes de formation (p. ex. : par le truchement du CCNB et du NBCC) afin de développer les compétences nécessaires à la réalisation d'activités de séquestration de carbone dans les sols.

Atténuation à l'échelle communautaire et planification de la croissance intelligente

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les collectivités peuvent agir pour réduire les émissions de GES produites par leurs propres activités de fonctionnement et par les activités de la population et des entreprises situées à l'intérieur de leurs limites territoriales.
- Les collectivités du Nouveau-Brunswick prennent déjà des mesures pour réduire leurs émissions de GES. Par exemple, un certain nombre de collectivités du Nouveau-Brunswick se sont jointes au programme Partenaires dans la protection du climat, de la Fédération canadienne des municipalités.
- L'urbanisation des régions rurales limitrophes des plus grandes villes du Nouveau-Brunswick mène à une expansion centrée sur l'utilisation des automobiles. Le tout est source d'émissions de GES et conduit à une diminution de l'assiette fiscale des villes et à une augmentation des coûts d'infrastructure.
- L'aménagement du territoire peut influencer sur les distances que les gens doivent parcourir et sur les moyens qu'ils utilisent pour ce faire, et, corollairement, influencer sur les émissions de GES. Les mauvaises décisions prises à l'égard de l'aménagement du territoire entraînent un gaspillage d'énergie et une augmentation des émissions de GES. Les efforts d'atténuation dans les collectivités sont facilement annulés par le manque de planification à l'égard de l'aménagement du territoire dans les secteurs non constitués en municipalité.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Accélérer la création de plans régionaux pour prendre des mesures à l'égard du développement linéaire et de l'expansion urbaine à l'extérieur des limites territoriales des municipalités.
- Fixer des exigences en matière d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire qui traitent les façons de concevoir un tel aménagement afin qu'il englobe l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie et la réduction des émissions.
- Investir dans le transport multimodal : le partage de véhicules, le transport collectif et le transport actif, comme la marche ou le cyclisme.
- Inclure dans les devis de construction et les exigences connexes l'utilisation de matériaux qui séquestrent le

carbone ou dont la production n'a généré que de faibles émissions de carbone.

- Intégrer aux plans d'aménagement du territoire la protection des puits de carbone.
- Exiger une évaluation du cycle de vie pour tout projet d'infrastructure afin de mesurer ses répercussions sur les émissions de GES par rapport aux répercussions qu'auraient d'autres options, ceci en vue de trouver la meilleure solution de rechange.
- Offrir des incitatifs en vue de promouvoir la croissance intelligente (infrastructures vertes, bâtiments écologiques, aménagements à incidence limitée sur l'environnement) et la conception de collectivités durables. Entreprendre un exercice visant à cerner les obstacles et à les éliminer.
- Améliorer la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités*. Modifier les règles qui régissent les corporations de développement communautaire.

Tarification du carbone

Voici les messages clés transmis au comité :

- Il existe un appui général, mais pas unanime, en faveur de l'adoption d'une forme quelconque de tarification du carbone afin de favoriser la réduction des émissions et de générer des recettes qui serviront à financer d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques. Cet appui dépend de la façon dont les recettes tirées d'un programme de tarification du carbone seraient recyclées dans l'économie pour aider à réduire les émissions et à mettre en oeuvre des actions d'adaptation. Certains secteurs aimeraient que les recettes provenant d'un tel programme soient réinvesties directement dans leur secteur afin de contribuer à la réduction des émissions.
- Les régimes de tarification du carbone à l'échelle de l'économie, comme une taxe sur le carbone ou un système de plafonnement et d'échange, sont largement considérés comme étant les mécanismes d'intervention les plus efficaces pour réduire les émissions de GES et cadrent avec le principe du pollueur payeur. Voici les deux modèles de base :
 - Une taxe sur le carbone établit un montant facturé par unité d'émission de GES. Elle est habituellement calculée selon la teneur en carbone du combustible fossile consommé pour obtenir de l'énergie. Le prix du carbone est connu à l'avance pour que les industries et les consommateurs puissent établir un budget comprenant le coût de leurs émissions et planifier leur utilisation d'énergie en conséquence. Il n'est pas possible de connaître à l'avance l'ampleur des réductions ainsi obtenues des émissions de GES – prix fixé d'avance, réductions des GES relativement inconnues.
 - Au titre d'un système d'échange des droits d'émission (le système de plafonnement et d'échange ou le marché du carbone), le gouvernement impose un plafond (une limite) à la quantité de GES que peut émettre un secteur particulier (p. ex. : pétrole et gaz, pâtes et papiers, production d'électricité). Les quotas d'émission (également appelés permis ou crédits) sont vendus ou donnés à chaque compagnie par le gouvernement. Les quotas d'émission peuvent être échangés (achetés et vendus). Le niveau qu'atteindront les réductions de GES est certain, mais le coût que devront payer les compagnies pour émettre des GES n'est pas connu à l'avance – prix variable, réductions des GES connues.
- Une taxe sur le carbone est généralement moins complexe et plus facile à appliquer qu'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.
- La réduction des émissions de GES par la fixation d'un prix pour le carbone imposera probablement un coût à l'économie, mais ce coût peut être compensé par des programmes complémentaires financés par les recettes du régime de tarification du carbone.

- La tarification du carbone peut être conçue de façon à atteindre divers objectifs. En concevant sur mesure certains mécanismes d'un tel système, il est possible de maximiser divers objectifs ; cependant, il y aura toujours des compromis à faire :
 - Si l'objectif principal est d'atteindre un certain niveau de réduction des émissions de GES, un modèle de plafonnement et d'échange de droits d'émission assortie d'un plafond des émissions fixe qui pourrait diminuer peut donner la certitude requise. Si les recettes liées au carbone qui en résultent sont affectées à des investissements dans la technologie de réduction des émissions (c.-à-d. l'efficacité énergétique et l'énergie propre), d'autres réductions sont possibles. Une partie des recettes peut être consacrée à des initiatives d'adaptation.
 - Si l'objectif principal consiste à réunir une certaine somme en recettes pour financer des initiatives visant les changements climatiques, une taxe ou un impôt sur le carbone peut donner la certitude requise. Par ailleurs, un réinvestissement convenable peut favoriser une réduction additionnelle des émissions ou financer des initiatives d'adaptation aux changements climatiques.
 - Si un objectif secondaire consiste à maximiser l'activité économique, la meilleure façon de procéder pourrait être d'utiliser les recettes du carbone pour réduire d'autres taxes et impôts et d'investir dans des technologies de l'énergie propre pour créer des emplois. Toutefois, ce modèle n'est peut-être pas le moyen le plus efficace d'atteindre un objectif de réduction des émissions de GES. L'imposition d'un prix élevé sur le carbone peut nuire au PIB, aux ménages et à certaines industries si des réductions fiscales ne viennent pas le compenser.
 - Si un objectif secondaire consiste à atténuer les répercussions sur les ménages à faible revenu, une partie des recettes liées au carbone peut être transférée à ces ménages.
 - Si un objectif secondaire consiste à préserver la compétitivité des industries clés, les recettes liées au carbone peuvent être consacrées au dédommagement des secteurs à forte intensité d'émissions et tributaires du commerce. Cela peut se faire au moyen d'un système de plafonnement et d'échange ainsi qu'au moyen d'une taxe. Toutefois, ce modèle n'est peut-être pas le moyen plus efficace d'atteindre un objectif de réduction des émissions de GES.
- Il est possible d'avoir recours à des modèles de prévisions pour évaluer les répercussions de certaines politiques de tarification du carbone sur les émissions et l'économie du Nouveau-Brunswick.
- Le Nouveau-Brunswick doit participer aux discussions nationales sur la tarification du carbone afin d'élaborer un modèle harmonisé. Les compagnies du Nouveau-Brunswick ne veulent pas mettre en péril leurs marchés d'exportation en ne s'harmonisant pas aux régions voisines en ce qui concerne la tarification du carbone.
- Le Nouveau-Brunswick aura besoin de nouvelles politiques, ou devra resserrer les politiques actuelles, pour atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES.
- Le Nouveau-Brunswick a déjà un taux d'imposition élevé. Une tarification du carbone mal établie pourrait ralentir l'économie et avoir des conséquences disproportionnées pour les ménages à faible revenu.
- Les principales industries du Nouveau-Brunswick (le raffinage du pétrole et les pâtes et papiers) sont énergivores et axées sur l'exportation. Une mauvaise tarification pourrait entraîner de fortes augmentations des coûts de production pour les industries, et celles-ci auraient alors du mal à faire concurrence à des producteurs d'ailleurs dont les coûts sont moins élevés.
- Certains exploitants des secteurs commerciaux de l'économie, comme les agriculteurs, peuvent être qualifiés de « preneurs de prix ». Ils auraient donc de la difficulté à refiler les coûts supplémentaires de la tarification du carbone à leur clientèle. L'incidence sur leur viabilité économique pourrait être considérable.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Élaborer un mécanisme de tarification du carbone et des mesures réglementaires visant à atteindre des cibles précises de réduction des émissions au Nouveau-Brunswick.
- Si un régime de tarification du carbone est mis en oeuvre, il faudra faire ce qui suit :
 - veiller à ce que les pionniers qui ont déjà pris des mesures pour réduire leurs émissions ne soient pas pénalisés ;
 - assurer une approche générale pour l'ensemble de l'économie et visant tant le consommateur que l'industrie afin d'influencer les comportements ;
 - établir un prix suffisamment élevé pour stimuler les réductions d'émissions nécessaires ;
 - tenir compte des répercussions négatives possibles sur les industries du Nouveau-Brunswick axées sur l'énergie et tributaires du commerce et leur accorder du temps pour la transition, sans toutefois leur allouer trop de crédits de carbone gratuits ;
 - accorder l'attention nécessaire aux secteurs commerciaux de l'économie qui sont des preneurs de prix et tenir compte de leur capacité à absorber une tarification du carbone ;
 - protéger les ménages à faible revenu et d'autres consommateurs qui pourraient être touchés de manière disproportionnée par les différentes mesures (p. ex. : aide indexée sur le revenu) ;
 - être totalement transparent quant aux payeurs et à la façon dont les recettes sont dépensées ;
 - tenir compte du coût de l'administration d'un programme de tarification du carbone pour déterminer comment procéder ;
 - tenir compte du fardeau fiscal actuel des gens du Nouveau-Brunswick et de leur capacité à absorber des coûts additionnels ;
 - surveiller le système pour veiller à l'atteinte des objectifs visés ;
 - verser les recettes dans un fonds spécial, par exemple, un fonds pour les changements climatiques visant à appuyer diverses initiatives à cet égard, et ne pas les incorporer aux recettes générales ;
 - utiliser les recettes pour favoriser plus de réductions d'émissions et plus de mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
 - définir clairement l'expression « tarification du carbone sans incidence sur les recettes » ;
 - procéder à d'autres analyses pour évaluer les répercussions de certaines politiques de tarification du carbone sur les émissions et l'économie du Nouveau-Brunswick ;
 - harmoniser le modèle choisi avec celui d'autres régions de l'Atlantique et, ultimement, avec celui de la Western Climate Initiative de sorte que les entreprises axées sur l'énergie et tributaires du commerce du Nouveau-Brunswick ne soient pas désavantagées sur le plan concurrentiel.

Thème 5. Financement des initiatives en matière de changements climatiques

Voici les messages clés transmis au comité :

- Les sources de financement sont multiples et comprennent ce qui suit :
 - consommateurs, grossistes et producteurs assujettis à un régime de tarification du carbone ;
 - gouvernement fédéral (p. ex. : au titre de la composante d'atténuation du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, du Programme national d'atténuation des catastrophes et du fonds pour une économie à faibles émissions de carbone) ;
 - propriétaires d'habitation et autres personnes qui décident de se tourner vers des sources d'énergie

- renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique ou de faire des rénovations écoénergétiques ;
- clientèle des entreprises de services publics par la voie des tarifs facturés ;
 - investisseurs privés qui détiennent une participation dans des fonds de développement économique communautaire ;
 - contribuables provinciaux.
- Le FFE est un compte gouvernemental à but spécial qui est financé par le truchement des consignes sur les récipients à boisson. Le FFE a été utilisé avec succès pour financer des projets communautaires orientés vers l'action pratique.
 - Le financement au titre du FFE peut être utilisé pour obtenir des fonds additionnels d'autres sources (programmes fédéraux, entreprises, fondations privées, etc.).
 - Le modèle sur lequel repose le programme d'énergie propre lié à l'évaluation foncière s'avère un mécanisme novateur de financement d'améliorations en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable visant les propriétés privées, les prêts à ce titre étant remboursés au fil du temps par les propriétaires.

Voici les suggestions clés transmises au comité :

- Prendre des dispositions pour un financement pluriannuel du FFE (pour éviter le besoin d'une demande annuelle) afin de concorder avec le cycle de financement fédéral, facilitant ainsi l'obtention de financement par effet de levier en provenance de l'industrie et de fonds fiduciaires du secteur privé et afin de prévoir plus de temps pour l'obtention de financement de contrepartie.
- Réactiver l'ancien groupe de travail sur le FFE, où le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et les parties prenantes se rencontraient pour discuter des questions et priorités liées au fonds.
- Élargir la portée des genres de projets pour lesquels un financement du FFE pourrait être offert (p. ex. : programmes communautaires communs d'efficacité énergétique).
- Adapter le FFE pour qu'il puisse recevoir des recettes d'autres sources, y compris des recettes possibles provenant de la tarification du carbone.
- Fournir un financement réservé pour appuyer des initiatives sur les changements climatiques prises par des ONG, des collectivités rurales et des districts de services locaux.
- Assurer l'entière transparence des sources de recettes, des bénéficiaires et des frais administratifs liés aux programmes de lutte contre les changements climatiques.
- Explorer la possibilité d'établir au Nouveau-Brunswick des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière comme moyen de financer des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable qui visent des biens privés.